

20

Annual Report 2013 | Rapport annuel 2013

13



Hcch

HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

*The World Organisation for
Cross-border Co-operation in
Civil and Commercial Matters
L'Organisation mondiale pour la
coopération transfrontalière en
matière civile et commerciale*

Annual Report 2013 | Rapport annuel 2013

The Hague Conference on Private International Law is the world's leading intergovernmental organisation in the field of private international law (also referred to as conflict of laws). Its main objective is to develop international conventions (treaties or other instruments) and to assist States with the sound implementation and practical operation of these instruments, known as Hague Conventions. By seeking to identify universally accepted solutions, the Hague Conventions are designed to bridge differences in legal systems around the world in relation to cross-border matters including child protection, civil procedure, the recognition of public documents, and dispute resolution as well as commercial and finance law. In doing so, the Hague Conventions provide legal certainty and predictability to people and commercial entities in their cross-border actions. They also establish effective co-operation mechanisms among States. As a result, the Hague Conventions strengthen the rule of law in international civil and commercial matters.

The Permanent Bureau is the Secretariat of the Hague Conference; it has its main office in the Netherlands and Regional Offices in Buenos Aires (Argentina) and Hong Kong SAR (China).

The wide range of post-Convention services offered by the Hague Conference includes:

- convening Special Commissions and Working and Experts' Group meetings to review and improve the operation and implementation of Hague instruments;
- drafting and / or contributing content for Guides to Good Practice, Practical Handbooks, Explanatory Reports etc. for the Conventions;
- developing and maintaining electronic tools and databases;
- designing programmes to establish or assist authorities charged with the operation of the Hague Conventions (competent or Central Authorities);
- organising seminars and meetings to promote and increase knowledge of Hague Conference work;
- providing training programmes; drafting, reviewing or commenting on implementing legislation or regulations; or any other requested Convention-specific support targeted to meet the needs of the requesting State(s);
- researching the need and feasibility for new instruments.

The Hague Conference on Private International Law grew out of a meeting first convened in 1893 by lawyer-diplomat and future Nobel Laureate, T.M.C. Asser. It later transformed into its current form as a permanent international organisation in 1955. Nonetheless, the Hague Conference on Private International Law continues to retain the name given at its first meeting, where the foundation for the present-day Organisation was laid.

La Conférence de La Haye de droit international privé est la première organisation intergouvernementale œuvrant dans le domaine du droit international privé (également appelé conflit de lois). Ses objectifs principaux consistent à élaborer des conventions internationales (traités ou autres instruments) et à prêter son concours aux États aux fins de la bonne mise en œuvre et du fonctionnement pratique de ces instruments, connus sous le nom de Conventions de La Haye. Axées sur la recherche de solutions universellement acceptées, les Conventions de La Haye sont conçues pour surmonter les différences existant entre les différents systèmes juridiques à travers le monde dans des matières transfrontières allant de la protection des enfants à la procédure civile, en passant par la reconnaissance des actes publics, le règlement des différends ou encore le droit commercial et financier. Ce faisant, les Conventions de La Haye permettent aux personnes comme aux entités commerciales de bénéficier d'une sécurité juridique et d'une prévisibilité dans le cadre de leurs opérations internationales. En outre, elles instaurent des mécanismes de coopération efficaces entre États. De ce fait, les Conventions de La Haye favorisent la primauté du droit en matière civile et commerciale sur le plan international.

Le Bureau Permanent est le secrétariat de la Conférence de La Haye. Il possède un siège principal, situé aux Pays-Bas, et deux bureaux régionaux, l'un à Buenos Aires (Argentine) et l'autre dans la RAS de Hong Kong (Chine).

La Conférence de La Haye propose un large éventail de services post-conventionnels. Elle se charge notamment de :

- convoquer des réunions de Commissions spéciales et de Groupes de travail et d'experts en vue d'examiner et d'améliorer le fonctionnement et la mise en œuvre des instruments de La Haye ;
- rédiger des Guides de bonnes pratiques, Manuels pratiques, Rapports explicatifs sur les Conventions, etc., ou contribuer à ces publications ;
- élaborer et tenir des outils et bases de données électroniques ;
- concevoir des programmes en vue de désigner des autorités chargées du fonctionnement des Conventions de La Haye, ou d'aider ces autorités (Autorités centrales, autorités compétentes) ;
- organiser des séminaires et réunions pour promouvoir et améliorer la connaissance des travaux menés par la Conférence de La Haye ;
- mettre en œuvre des programmes de formation ; rédiger, réviser ou formuler des commentaires sur des lois ou règlements de mise en œuvre ; sur demande, apporter d'autres services de soutien spécifiques à chaque Convention, adaptés aux besoins de chaque État requérant ;
- mener des études sur l'opportunité et la faisabilité de nouveaux instruments.

La Conférence de La Haye de droit international privé est née d'une première réunion convoquée en 1893 par un juriste-diplomate et futur lauréat du Prix Nobel, T.M.C. Asser. Dotée du statut d'organisation internationale permanente depuis 1955, elle conserve le nom qui lui a été assigné lors de cette réunion originelle, où a été posée la première pierre de l'institution qu'elle est devenue.

About The Hague Conference on Private International Law

À propos de la Conférence de La Haye de droit international privé

On behalf of the Hague Conference on Private International Law, I am pleased to present the Organisation's 2013 Annual Report in my capacity as new Secretary General (effective 1 July 2013). It is an honour to provide you with this Report highlighting our activities and accomplishments which occurred in the course of the last calendar year.

At the outset, I want to convey our everlasting gratitude for the contributions of my predecessor, Hans van Loon, who provided more than 35 years of outstanding service to the Organisation, with 17 of those years serving as the Hague Conference's Secretary General (1996 - 2013). During his tenure, the Organisation experienced unprecedented growth in the number of States connected to the Hague Conference, both in terms of membership and the number of Contracting States to Hague Conventions. His integrity, diplomacy and vision will continue to have a significant impact on the work of the Hague Conference for many years to come. We are extremely grateful for his valuable contributions to the Organisation, including his efforts to strengthen our global reach and expand the Hague Conference's influence to all States in all regions of the world.

Hans van Loon's legacy undoubtedly leaves me with big shoes to fill. I am therefore extremely grateful for the significant efforts and dedication shown over the past few months by the Hague Conference's Permanent Bureau, not only in The Hague but also those in our Regional Offices in Latin America and the Asia Pacific region.

I am grateful to our Members for their kind reception in response to my appointment. I look forward to continuing our collective efforts to enhance existing work methods, stakeholder services and events, and both internal and external governance practices. To this end, I look forward to continuing a dialogue with Members and receiving continual feedback on how we can continue to make the Organisation better still.

In the coming year, the Hague Conference will continue its work to explore, develop and improve multilateral instruments and engage in other projects that are consistent with its traditional legislative work; offer relevant support services to government officials and other stakeholders to facilitate the intended application of Hague instruments and procedures; enhance the visibility of the Organisation through promotional activities; and continue efforts to expand the influence and relevance of the Hague Conference's work in target regions and States, thereby strengthening its global presence. Most of all, initiatives aimed at strengthening accountability and transparency will be explored so as to better respond to feedback from our Members and other interested States.

I am therefore pleased to provide one such concrete change with the debut of a completely new format for the Hague Conference's Annual Report. While previous editions have provided a comprehensive account of all the activities in which the Hague Conference took part during the course of a given year, the new format is designed to present the content of the Annual Report in a more user-friendly and dynamic manner. To accomplish this, you will note that the new format includes more images, charts and figures to better highlight key information. In addition, the text of the Report was drafted with the intent of being more results-oriented and focused on our more significant programmes. The overall result is a more concise, visually appealing product which highlights our main work and the results which are likely of greatest interest to stakeholders.

As what is likely to be one of the most exciting Annual Reports yet to be published, the following pages provide an overview of our accomplishments in 2013 while laying the groundwork for the road ahead. Despite many anticipated challenges, I look forward to working with our Members and other partners to build on the achievements of the past year and to advance the strategic objectives and goals of the Hague Conference throughout 2014 and beyond.

The Secretary General, Christophe Bernasconi



Au nom de la Conférence de La Haye de droit international privé, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel 2013 de l'Organisation en ma qualité de Secrétaire général, fonction que j'exerce depuis le premier juillet 2013. C'est un honneur de vous adresser ce Rapport, mettant en avant les activités menées et les progrès accomplis au cours de l'année calendaire écoulée.

Avant toute chose, je souhaiterais faire état de la gratitude infinie que nous éprouvons à l'égard de mon prédécesseur, Hans van Loon, qui a passé plus de 35 ans, jalonnés de contributions remarquables, au service de l'Organisation, dont il a été à la tête pendant 17 ans (de 1996 à 2013). Au cours de son mandat en tant que Secrétaire général, le nombre d'États liés à la Conférence de La Haye, qu'il s'agisse des Membres ou des États contractants à des Conventions, a connu une croissance sans précédent. L'intégrité, les qualités diplomatiques et le discernement de Hans continueront d'éclairer les travaux de la Conférence de La Haye pour de nombreuses années. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants pour tout ce qu'il a apporté à l'Organisation, notamment les efforts qu'il a mis en œuvre pour asseoir notre rayonnement sur le plan international et élargir l'influence de la Conférence de La Haye dans le monde entier.

Il va sans dire que prendre la succession d'une telle pointure n'est pas chose facile. Je suis donc particulièrement touché par les efforts conséquents et le profond dévouement du personnel du Bureau Permanent ces derniers mois, non seulement à La Haye, mais aussi dans nos Bureaux régionaux Amérique latine et Asie Pacifique.

Je tiens à remercier nos Membres pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à ma nomination. Je me réjouis à l'idée de poursuivre avec eux les efforts mis en œuvre en vue de parfaire les méthodes de travail existantes, d'affiner les services et événements proposés en coopération avec les différentes parties prenantes et d'optimiser les pratiques internes et externes en matière de gouvernance. À cette fin, je suis impatient de poursuivre le dialogue engagé avec les Membres et de recevoir à tout moment leurs commentaires sur les moyens d'améliorer encore l'Organisation.

Cette année, la Conférence de La Haye va poursuivre ses travaux en vue d'étudier, de concevoir et d'améliorer différents instruments multilatéraux et se lancer dans d'autres projets cohérents avec ses travaux législatifs traditionnels ; proposer des services de soutien adaptés aux représentants gouvernementaux et autres parties prenantes afin de faciliter la bonne application des instruments de La Haye et procédures connexes ; renforcer la visibilité de l'Organisation au moyen d'activités promotionnelles ; renouveler ses efforts pour décupler l'influence et la pertinence des travaux menés par la Conférence de La Haye dans des régions et États cibles, et ainsi asseoir sa présence sur le plan international. Avant tout, la Conférence de La Haye va s'intéresser aux moyens d'améliorer la reddition de comptes et la transparence de façon à mieux répondre aux retours de ses Membres et des autres États intéressés.

Je suis donc ravi d'inaugurer cette édition entièrement refondue du Rapport annuel de la Conférence de La Haye, premier des changements concrets envisagés. Alors que les précédentes éditions donnaient une vue détaillée de l'ensemble des activités auxquelles la Conférence de La Haye prenait part chaque année, le nouveau format vise à présenter le contenu d'une façon plus conviviale et dynamique. À cette fin, il comprend plus d'images, de graphiques et de chiffres pour mieux faire ressortir les informations essentielles. En outre, les textes du Rapport ont été rédigés dans une optique de résultats et sont axés sur nos programmes les plus importants. Plus concis et plus visuel, le produit final met l'accent sur nos principaux travaux et sur les résultats susceptibles d'intéresser tout particulièrement les différentes parties prenantes.

Premier Rapport annuel d'une nouvelle ère pleine de promesses, le présent document donne un aperçu de nos avancées de 2013, tout en ouvrant la voie aux travaux à venir. La route promet d'être semée d'embûches, mais j'ai hâte de l'emprunter aux côtés de nos Membres et autres partenaires : forts des progrès réalisés l'an passé, nous nous emploierons ensemble à poursuivre les objectifs stratégiques de la Conférence de La Haye, en 2014 et au-delà.

Le Secrétaire général, Christophe Bernasconi

Foreword

Avant-propos

Table of Contents

About the Hague Conference on Private International Law 2

Foreword 4

By Secretary General Christophe Bernasconi

1 Development of the Organisation 8

Milestones 9

- Appointment of a new Secretary General 9
- The Hague Conference celebrates its 120th Anniversary 9

Organisational growth 10

- New Members / Organisational growth 10
- New Contracting States 12

Governance 12

- Council on General Affairs and Policy 12
- Council of Diplomatic Representatives 15
- Technical Assistance Working Group 16
- Pensions / Building Working Group 16

Partnerships with other organisations 17

2 An overview of projects and activities 20

International Protection of Children, Family and Property Relations 21

- International Child Abduction Convention (1980) 21
- International Child Protection Convention (1996) 26
- Intercountry Adoption Convention (1993) 27
- International Recovery of Child Support / Maintenance (Convention and Protocol) (2007) 29
- Other family law work 30
 - Recognition and Enforcement of Foreign Protection Orders 30
 - Parentage / Surrogacy 30

International Legal Co-operation & Litigation 32

- Apostille Convention (1961) 32
- Service Convention (1965) and Evidence Convention (1970) 35
- Choice of Court Convention (2005) 35
- The Judgments Project 36

International Commercial and Finance Law 39

- Draft Hague Principles on the Choice of Law in International Commercial Contracts 39

Projects and activities involving more than one of the above instruments 39

- Regional seminars providing technical assistance and promoting Hague Conference work 39

3 Regional Offices 42

Latin America (Buenos Aires) 43

Asia Pacific (Hong Kong) 43

4 Administration 46

Connecting online 47

Staff, secondments and interns 48

Financial overviews 50

Calendar of main events 52/53

Table des matières

À propos de la Conférence de La Haye de droit international privé 2

Avant-propos 4

du Secrétaire général, Christophe Bernasconi

1 Rayonnement de l’Organisation 8

Temps forts 9

- Nomination du nouveau Secrétaire général 9
- 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye 9

Croissance de l’Organisation 10

- Nouveaux Membres / Croissance de l’Organisation 10
- Nouveaux États contractants 12

Gouvernance 12

- Conseil sur les affaires générales et la politique 12
- Conseil des Représentants diplomatiques 15
- Groupe de travail sur l’assistance technique 16
- Groupe de travail sur les Pensions et l’Immeuble 16

Partenariats avec d’autres organisations 17

2 Aperçu des projets et activités 20

Protection internationale des enfants, relations internationales familiales et patrimoniales 21

- Convention Enlèvement d’enfants (1980) 21
- Convention Protection des enfants (1996) 26
- Convention Adoption internationale (1993) 27
- Convention Recouvrement des aliments et Protocole (2007) 29
- Autres travaux menés dans le domaine du droit de la famille 30
 - Reconnaissance et exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions étrangères 30
 - Filiation / Maternité de substitution 32

Entraide judiciaire et administrative et contentieux international 33

- Convention Apostille (1961) 33
- Conventions Notification (1965) et Preuves (1970) 35
- Convention Élection de for (2005) 36
- Le projet sur les Jugements 36

Droit commercial et financier international 39

- Projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux 39

Projets et activités associés à plus d’un des instruments précités 40

- Séminaires régionaux de prestation d’une assistance technique et de promotion des travaux de la Conférence de La Haye 40

3 Bureaux régionaux 42

Amérique latine (Buenos Aires) 43

Asie Pacifique (Hong Kong) 43

4 Administration 46

La Conférence sur le web 47

Membres du personnel, détachements et stages 48

Données financières 50

Calendrier des événements majeurs 52/53

Development of the Organisation

Rayonnement de l'Organisation



Hans van Loon, former Secretary General (l) and Christophe Bernasconi, new Secretary General (r)
Hans van Loon, ancien Secrétaire général (g), et Christophe Bernasconi, nouveau Secrétaire général (d)

Milestones

Appointment of a new Secretary General

The Hague Conference on Private International Law ("Hague Conference") appointed a new Secretary General, who officially assumed his post on 1 July 2013. Dr Christophe Bernasconi was chosen to succeed Mr Hans van Loon, who retired from the Permanent Bureau after 35 years of distinguished service, including 17 years as the Organisation's Secretary General.

Dr Bernasconi joined the Hague Conference in 1997 as Secretary. He became First Secretary in 2000 and was appointed to the post of Deputy Secretary General in 2011, before assuming his current post as Secretary General.

The Hague Conference celebrates its 120th Anniversary

Another significant milestone for the Hague Conference in 2013 was the celebration of its 120th Anniversary, which was commemorated with a special event organised by the Permanent Bureau on 8 April 2013. "The Hague Conference at 120: Today and the Future" consisted of a half-day programme in the Academy Building of the Peace Palace. The programme featured keynote addresses by two highly distinguished government officials, H.E. Susana Ruiz Cerutti, Former Minister of Foreign Affairs (Argentina), and H.E. Rimsky Yuen Kwok-Keung, Secretary of Justice (Hong Kong SAR).

Following the keynote addresses, a panel of experts discussed the future of the Hague Conference and the other international organisations with which it works. The panel, "Reflections on the Hague Conference at 140 – 20 Years Forward," was moderated by Mr Peter

Temps forts

Nomination du nouveau Secrétaire général

La Conférence de La Haye de droit international privé (la « Conférence de La Haye ») a nommé un nouveau Secrétaire général, qui est officiellement entré en fonction le premier juillet 2013. M. Christophe Bernasconi (Dr) a été désigné comme successeur de M. Hans van Loon, qui a pris sa retraite après 35 ans d'illustres services au Bureau Permanent, dont 17 à la tête de l'Organisation.

M. Bernasconi a rejoint la Conférence de La Haye en 1997 en tant que Secrétaire. Nommé Premier secrétaire en 2000, il a accédé au poste de Secrétaire général adjoint en 2011 avant de prendre les fonctions qu'il occupe actuellement.

120^e anniversaire de la Conférence de La Haye

La célébration du 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye a elle aussi marqué l'année 2013, un anniversaire que le Bureau Permanent a commémoré en organisant un événement spécial, intitulé « Les 120 ans de la Conférence de La Haye : présent et avenir » et tenu l'après-midi du 8 avril 2013, dans le bâtiment de l'Académie du Palais de la Paix. À cette occasion, deux éminents représentants gouvernementaux ont prononcé des discours liminaires : S.E. Susana Ruiz Cerutti, ancien Ministre des Affaires étrangères (Argentine) et S.E. Rimsky Yuen Kwok-Keung, Ministre de la Justice (RAS de Hong Kong).

Différents experts ont ensuite discuté de l'avenir de la Conférence de La Haye et des autres organisations internationales avec lesquelles elle travaille, lors d'un échange intitulé « Les 140 ans de la Conférence de La Haye – Regards croisés sur les 20 prochaines

Trooboff, a former President of the American Society of International Law and currently Senior Counsel at Covington & Burling. Panel experts included Ms Susan Bissell, Chief of Child Protection, UNICEF; Mr José Angelo Estrella-Faria, Secretary General, UNIDROIT; Ms Anne-Marie Leroy, Senior Vice President and General Counsel, World Bank Group; Mr Benyam Mezmur, Chairman of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child and Member of the United Nations Committee on the Rights of the Child; and Mr Rufus Yerxa, Deputy Director-General, World Trade Organisation.

For the final part of the programme, then-Secretary General of the Hague Conference, Mr Hans van Loon, took part in an on-stage interview conducted by H.E. Fausto Pocar, former President of and current judge at the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia. Mr van Loon was asked during the interview to reflect on the Organisation's recent developments, its role in the world, and its work throughout his 35 years of service with the Organization.

The 120th Anniversary was also celebrated some months later, from 22 to 23 October 2013, at an unrelated event hosted by MGIMO University in Moscow. To reaffirm the university's commitment as an Information Centre established to provide access to Hague Conference materials and related work throughout Russia and the wider region, the University organised a conference to honour the Hague Conference and its valuable contributions in the field of private international law.

Organisational growth

New Members/ Organisational growth

Burkina Faso, Viet Nam and Zambia became Members of the Hague Conference in 2013, bringing the total number of Members to 75 – 74 Member States plus the European Union.

In 2013, three additional States launched the process for becoming a Member of the Hague Conference. The proposals to admit Armenia, Azerbaijan and Singapore were transmitted to Members at the kick-off of a six-month voting period for States to express their support or opposition to the proposals.

Current Members have until 11 March 2014 to vote on whether to admit Singapore and Azerbaijan as new Members, and until 6 May 2014 to vote on the proposal to admit Armenia. Each of these potential new Member States may deposit their instrument of acceptance of the Statute once a majority of votes has been cast in their favour by the conclusion of the six-month voting period. Each of these States will formally

années », animé par M. Peter Trooboff, ancien Président de la Société américaine de droit international (*American Society of International Law*) et actuel *Senior Counsel* pour Covington & Burling. Étaient notamment présents : Mme Susan Bissell, Chef de la Division de la protection de l'enfant à l'Unicef ; M. José Angelo Estrella-Faria, Secrétaire général d'UNIDROIT ; Mme Anne-Marie Leroy, Premier vice-Président et Conseiller juridique, Groupe Banque mondiale ; M. Benyam Mezmur, Président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ; M. Rufus Yerxa, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce.

Enfin, Hans van Loon, alors Secrétaire général de la Conférence de La Haye, s'est prêté à un entretien sur scène mené par S.E. Fausto Pocar, actuel Juge et ancien Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. M. van Loon a été invité à s'exprimer au sujet du développement récent de la Conférence de La Haye et de sa place sur la scène internationale, mais est aussi revenu sur les travaux menés par l'Organisation depuis qu'il l'a rejointe.

Ce 120^e anniversaire a également été célébré quelques mois plus tard, les 22 et 23 octobre 2013, en parallèle d'un événement organisé par l'Université MGIMO de Moscou. Afin de réaffirmer son engagement en tant que centre d'information donnant accès aux supports de la Conférence de La Haye et aux travaux connexes menés en Russie et dans la région, l'université a tenu une conférence en l'honneur de l'Organisation et de ses contributions remarquables dans le domaine du droit international privé.

Croissance de l'Organisation

Nouveaux Membres / Croissance de l'Organisation

Le Burkina Faso, le Viet Nam et la Zambie ont rejoint la Conférence de La Haye en 2013, ce qui porte le nombre total de Membres à 75 : 74 États membres et l'Union européenne.

En 2013, trois autres États ont enclenché la procédure pour devenir Membres de la Conférence de La Haye. Les propositions en vue de l'admission de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de Singapour ont été transmises aux Membres, marquant le début de la période de vote de six mois au cours de laquelle les États actuellement membres ont la possibilité d'exprimer leur soutien ou leur opposition.

Cette période arrivera à expiration le 11 mars 2014 concernant la proposition relative à l'admission de l'Azerbaïdjan et de Singapour, et le 6 mai 2014 s'agissant de l'Arménie. Chacun de ces nouveaux États

H.E. Ms Susan Jacobs, Special Advisor for Children's Issues, Bureau of Consular Affairs handing over a letter from Ms Hillary Clinton to former Secretary General Mr Hans van Loon during the celebration of the Hague Conference's 120th anniversary at the Academy Building of the Peace Palace.



S.E. Mme Susan Jacobs, conseiller spécial pour les questions relatives à l'enfance du Bureau des affaires consulaires du Département d'État américain, remet une lettre de Mme Hillary Clinton à l'ancien Secrétaire général, M. Hans van Loon, lors de la célébration du 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye à l'Académie de droit international du Palais de la Paix.

Celebration of the Hague Conference's 120th anniversary at the Academy Building of the Peace Palace in The Hague.



Interview with former Secretary General Mr Hans van Loon conducted by H.E. Mr Fausto Pocar, former president and current judge of the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia.



Célébration du 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye dans le bâtiment de l'Académie du Palais de la Paix, à La Haye.

Entretien avec l'ancien Secrétaire général, M. Hans van Loon, dirigé par S.E. M. Fausto Pocar, ancien président et actuel juge du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.



Number of Members by year
Nombre de Membres par an

be considered a Member of the Hague Conference as of the date they deposit their instrument of acceptance.

New Contracting States

In addition to the increase of potential and confirmed Members of the Hague Conference, several States joined one or more Hague Conventions and became new Contracting States. The map below highlights the States which joined one or more Hague Conventions in 2013, the Convention(s) each of these States joined during this period and the date of each ratification or accession.

Governance

Council on General Affairs and Policy

From 9 to 11 April 2013, the *Council on General Affairs and Policy* (“Council”) held its annual meeting to review the work of the Permanent Bureau over the past year and establish a work programme for the coming 12 months.

At this meeting, the Council also extended its heartfelt and sincere gratitude to Secretary General Hans van Loon for his outstanding achievements and contributions to the work and development of the Hague Conference and warmly welcomed the announcement of the appointment of Dr Christophe Bernasconi as the new Secretary General.

The Council also invited the Permanent Bureau to continue work on the following projects:

- Finalise the Hague Principles on Choice of Law in International Commercial Contracts and accompanying Commentary

membres potentiels pourra déposer son instrument d'acceptation du Statut une fois qu'une majorité de suffrages aura été exprimée en leur faveur à expiration des six mois prévus à cette fin. Les États deviennent officiellement Membres de la Conférence de La Haye le jour du dépôt de l'instrument d'acceptation.

Nouveaux États contractants

Outre les nouveaux Membres potentiels et confirmés de la Conférence de La Haye, plusieurs États sont devenus contractants à l'une ou plusieurs des Conventions de La Haye. La carte ci-après met en lumière les États nouvellement contractants à des Conventions de La Haye en 2013, les Conventions concernées et les dates de ratification ou d'adhésion correspondantes.

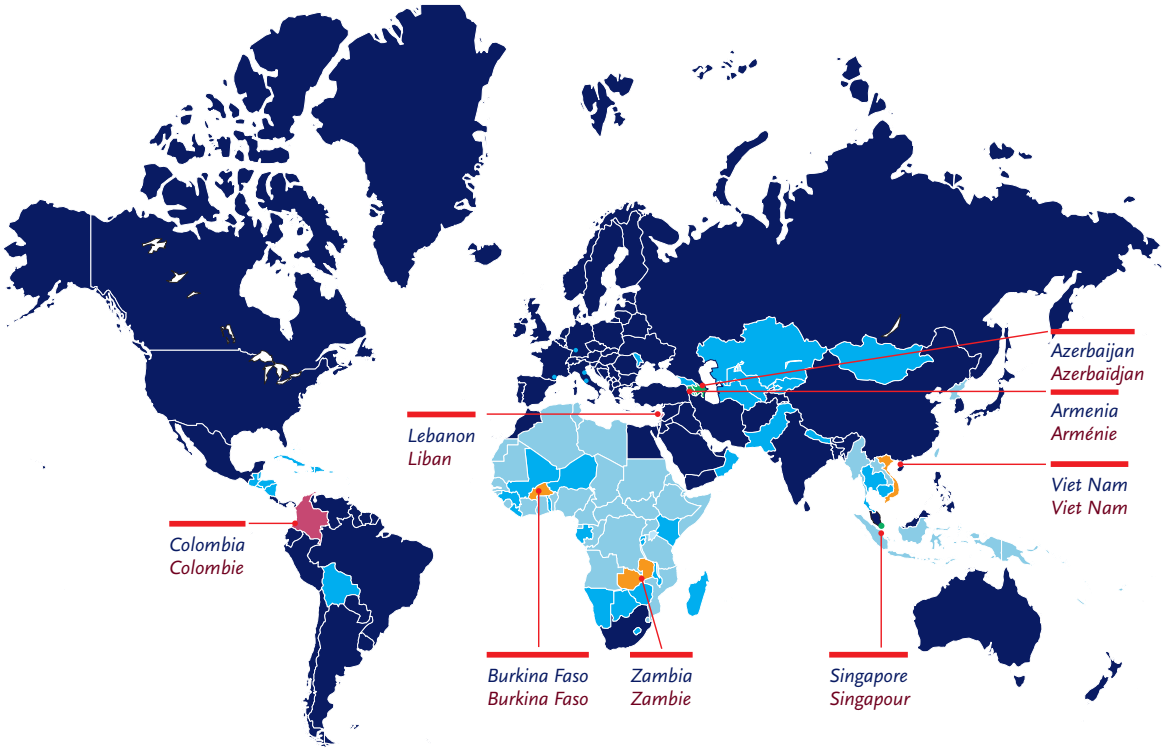
Gouvernance

Conseil sur les affaires générales et la politique

Du 9 au 11 avril 2013, le *Conseil sur les affaires générales et la politique* (le « Conseil ») s'est réuni comme chaque année afin d'examiner les travaux menés par le Bureau Permanent pendant les 12 mois écoulés et convenir du programme de travail pour les 12 mois à venir.

Lors de cette réunion, le Conseil a également exprimé sa profonde et sincère gratitude à l'égard de M. Hans van Loon, alors Secrétaire général, pour ses remarquables réalisations et sa contribution inestimable aux travaux et au rayonnement de l'Organisation. Il a réservé un accueil chaleureux à l'annonce de la désignation de M. Christophe Bernasconi comme successeur de M. Hans van Loon au poste de Secrétaire général.

Overview of Member States and new Members to the Hague Conference in 2013
Vue d'ensemble des États déjà membres et des États devenus membres de la Conférence de La Haye en 2013



- Members since 2013
Membres depuis 2013
- Member States
États membres
- Non-Member Contracting States
États non membres contractants
- States admitted as Members
(Subject to acceptance of the Statute)
États admis comme membres
(sous réserve de l'acceptation du Statut)
- Candidate States for membership
(States that have applied for membership and for which the six-month voting period is running)
États candidats
(États qui ont demandé leur admission et attendent le terme de la période de vote de six mois)

Burkina Faso
Member since 2013
Membre depuis 2013

Viet Nam
Member since 2013
Membre depuis 2013

Zambia / Zambie
Member since 2013
Membre depuis 2013

Colombia / Colombie
Admitted in 2006, subject to acceptance of Statute by admitted State
Admis en 2006, doit encore accepter le Statut pour devenir Membre

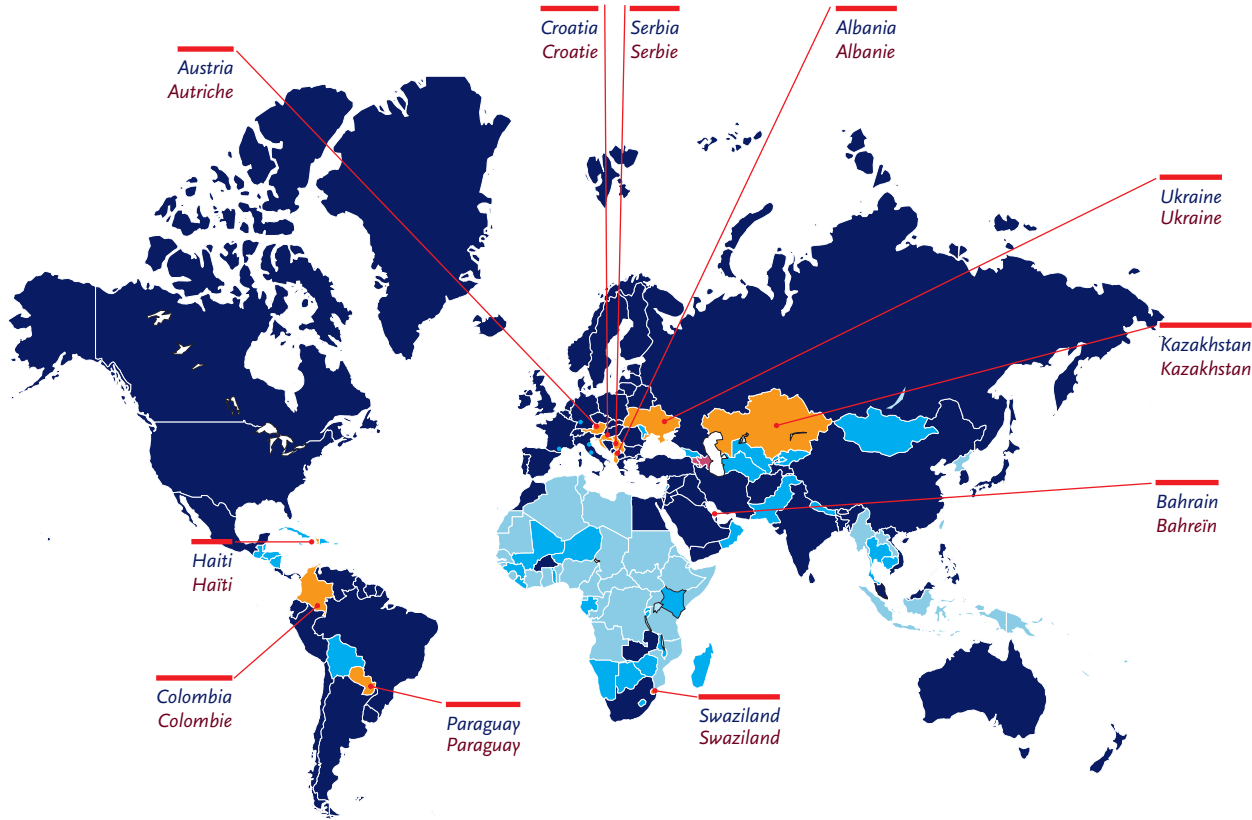
Lebanon / Liban
Admitted in 2010, subject to acceptance of Statute by admitted State
Admis en 2010, doit encore accepter le Statut pour devenir Membre

Azerbaijan / Azerbaïdjan
Membership admission procedure in progress (11 March 2014)
Procédure d'admission en cours (11 mars 2014)

Singapore / Singapour
Membership admission procedure in progress (11 March 2014)
Procédure d'admission en cours (11 mars 2014)

Armenia / Arménie
Membership admission procedure in progress (6 May 2014)
Procédure d'admission en cours (6 mai 2014)

New Contracting States to Hague Conventions in 2013 (of which some States were already Member States or Contracting States to other Hague Conventions)
États nouvellement contractants aux Conventions de La Haye en 2013 (dont certains étaient déjà Membres ou contractants à d'autres Conventions de La Haye)



Note: The 2007 Child Support Convention came into force at the international level on 1 January 2013 between Norway and Albania, which then became the first Contracting States.
Remarque : La Convention Recouvrement des aliments de 2007 est entrée en vigueur le premier janvier 2013 sur le plan international entre la Norvège et l'Albanie, les deux premiers États contractants.

Austria | Ratified the Adults Convention (2000) in October 2013 (EIF* February 2014)
Autriche | A ratifié la Convention Adultes (2000) en octobre 2013 (EEV** février 2014)

Croatia | Acceded to the Intercountry Adoption Convention (1993) in December 2013 (EIF April 2014)
Croatie | A adhéré à la Convention Adoption internationale (1993) en décembre 2013 (EEV avril 2014)

Serbia | Acceded to the Intercountry Adoption Convention (1993) in December 2013 (EIF April 2014)
Serbie | A adhéré à la Convention Adoption internationale (1993) en décembre 2013 (EEV avril 2014)

Albania | Acceded to the Divorce Convention (1970) in March 2013 (EIF May 2013)
Albanie | A adhéré à la Convention Divorce (1970) en mars 2013 (EEV mai 2013)

Ukraine | Ratified the Child support Convention (2007) in July 2013 (EIF November 2013)
Ukraine | A ratifié la Convention Recouvrement des aliments (2007) en juillet 2013 (EEV novembre 2013)

* EIF: Entry into force
**EEV : Entrée en vigueur

- Work to facilitate progress on the Judgments Project, an initiative to explore the possibility of developing one or more new private international law instruments dealing with the cross-border recognition and enforcement of judgments and related jurisdictional questions
- Further exploratory work on developing an instrument on the Recognition and Enforcement of Foreign Protection Orders
- Distribution of questionnaires to stakeholders and further research on private international law issues surrounding the status of children, including issues arising from international surrogacy arrangements

In addition to the normative work endorsed above, the Council decided on the following in relation to the post-Convention services provided by the Permanent Bureau:

- The next meeting of the Special Commission on the practical operation of the Service and Evidence Conventions planned for 2014 would also include the Access to Justice Convention
- A Working Group would undertake the steps necessary for further development of a Guide to Good Practice on the interpretation and application of Article 13(1) b) of the Child Abduction Convention
- A meeting of an Experts' Group on Cross-Border Recognition and Enforcement of Agreements reached in the course of international child disputes would take place to discuss next steps
- The Working Party on Mediation in the context of the Malta Process was encouraged to continue its work on the implementation of mediation structures and establishment of Central Contact Points, with the expectation of a further report on progress to the Council in 2014

Each of these activities is described in greater detail in the relevant section below.

Council of Diplomatic Representatives

The annual meeting of the Council of Diplomatic Representatives took place on 5 July 2013. In addition to examining and accepting the audited accounts of the Hague Conference for Financial Year LVII (from 1 July 2011 to 30 June 2012), the budget for the current Financial Year (from 1 July 2013 to 30 June 2014) was approved. As adopted, the amount of € 3,767,360 represented a net increase to the budget from FY LVIII (from 1 July 2012 to 30 June 2013) of € 16,552.

The Council of Diplomatic Representatives also discussed outstanding issues regarding the Pension Reserve Fund of the Organisation and the related issues surrounding the sale of the primary asset of the fund, i.e., the building at Scheveningseweg 6 which currently houses the Permanent Bureau. The Permanent Bureau provided Members with information related to the possibility of relocating to

En outre, le Conseil a invité le Bureau Permanent à poursuivre les travaux menés dans le cadre des projets suivants :

- Finalisation des Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux et du Commentaire l'accompagnant
- Travaux visant à faciliter les avancées relatives au projet sur les Jugements, initiative visant à étudier la possibilité d'élaborer un ou plusieurs instruments de droit international privé portant sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des décisions et sur les questions de compétence y afférentes
- Approfondissement des travaux exploratoires relatifs à l'élaboration d'un instrument sur la reconnaissance et l'exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions étrangères
- Diffusion de questionnaires à l'intention des parties prenantes et poursuite des travaux de recherche autour des questions de droit international privé concernant le statut des enfants, notamment celles découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international

En marge de l'approbation des travaux normatifs précités, le Conseil a statué sur les questions suivantes, relatives aux services post-conventionnels assurés par le Bureau Permanent :

- La prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification et Preuves, prévue en 2014, abordera également le fonctionnement pratique de la Convention Accès à la justice
- Un Groupe de travail entreprendra des démarches aux fins de l'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1) b) de la Convention Enlèvement d'enfants
- Un Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants se réunira pour discuter des prochaines étapes
- Le Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte a été encouragé à poursuivre ses travaux sur la mise en œuvre de structures de médiation et l'établissement de Points de contact centraux, et rendra compte des progrès accomplis lors de la réunion de 2014 du Conseil

Chacune de ces activités est détaillée dans la section correspondante ci-après.

Conseil des Représentants diplomatiques

La réunion annuelle du Conseil des Représentants diplomatiques s'est tenue le 5 juillet 2013. À cette occasion, les états financiers post-audit de la Conférence de La Haye pour l'Exercice financier LVII (du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012) ont été examinés et

another building in order to facilitate the sale of its current premises.

Technical Assistance Working Group

In April 2013, the *Technical Assistance Working Group* met to continue its efforts to improve efficiency, transparency and accountability related to the provision of technical assistance programmes offered by the Permanent Bureau. The Working Group agreed on a preliminary draft Strategic Framework for the Permanent Bureau to adopt in relation to carrying out technical assistance work. In particular, the Working Group agreed on 1) the criteria that must be satisfied for a technical assistance request to be eligible to receive support from the Permanent Bureau; and 2) the factors which may be considered when prioritising eligible requests. The Working Group further acknowledged that matters of funding would be revisited once the Draft Strategic Framework was endorsed by the Council on General Affairs and Policy. This would allow the Working Group to continue its work once the Strategic Framework was likely to be finalised. A report of the Working Group's April 2013 meeting as well as the Draft Strategic Framework is expected to be presented to the Council on General Affairs and Policy in April 2014.

Pensions / Building Working Group

The *Pensions / Building Working Group* met in March and December 2013. At the March meeting, experts primarily focused on the various options available to the Organisation in light of a requirement contained in the Strategic Asset Allocation (SAA) that the current building occupied by the Permanent Bureau be sold before 2016. The SAA includes this provision in response to the risk created by the fact that approximately half of the value of the Pension Reserve Fund is from one single asset, and the resulting lack of liquidity. To this end, the Working Group instructed the Permanent Bureau to explore moving to a new location as well as the financial implications of doing so.

The Working Group reconvened in December 2013 in response to new information from the Permanent Bureau regarding the cost of relocating to leased office space and generous financial support offered by the Government of the Netherlands to offset the impact of relocation on the Organisation's financial resources. In particular, the combined contributions of the Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands, the Ministry of Security and Justice of the Netherlands and the Municipality of The Hague would cover the entire amount needed for fitting out, furnishing and moving to the new premises, subject to a statutory deadline which would require that the move take place by mid-2014 or result in the possible forfeiture of at least a portion of the pledged funds.

acceptés, et le budget de l'Exercice financier en cours (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014) a été approuvé. Tel qu'adopté, le budget actuel s'élève à 3 767 360 €, soit une augmentation nette de 16 552 € par rapport au budget de l'Exercice financier LVIII (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013).

Le Conseil des Représentants diplomatiques s'est également penché sur les questions en suspens concernant le Fonds de réserve des pensions de l'Organisation et les questions connexes associées à la vente de l'actif principal du Fonds, à savoir l'immeuble sis Scheveningseweg 6, qui abrite actuellement le Bureau Permanent. Le Bureau Permanent a communiqué aux Membres des informations liées à la possibilité d'emménager dans un nouvel immeuble en vue de faciliter la vente des locaux occupés.

Groupe de travail sur l'assistance technique

En avril 2013, le *Groupe de travail sur l'assistance technique* s'est réuni pour poursuivre ses travaux en vue d'améliorer l'efficacité, la transparence et la reddition de comptes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'assistance technique proposés par le Bureau Permanent. Le Groupe de travail a mis au point un avant-projet de Cadre stratégique, qui devra être adopté par le Bureau Permanent concernant la prestation de l'assistance technique. En particulier, le Groupe de travail est convenu de 1) critères d'admissibilité, que devront remplir les demandes d'assistance technique pour prétendre à un soutien de la part du Bureau Permanent ; 2) facteurs à prendre en considération pour la définition de priorités dans le traitement des demandes jugées admissibles. D'autre part, le Groupe de travail a accepté de ne réexaminer les questions de financement qu'une fois que le Conseil sur les affaires générales et la politique aurait approuvé le projet de Cadre stratégique, de façon à poursuivre ses travaux lorsque le Cadre stratégique serait presque final. Un rapport relatif à la réunion d'avril 2013 du Groupe de travail devrait être soumis au Conseil sur les affaires générales et la politique en avril 2014, avec le projet de Cadre stratégique.

Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble

Le *Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble* s'est réuni en mars et en décembre 2013. Lors de la première réunion, les experts se sont avant tout intéressés aux différentes options envisageables pour l'Organisation au regard de l'impératif fixé par l'Allocation stratégique des actifs (ASA), selon lequel l'immeuble actuellement occupé par le Bureau Permanent devra être vendu avant 2016. Cette disposition a été introduite dans l'ASA en réponse au risque découlant du fait que près de la moitié du Fonds de réserve des pensions repose sur cet actif unique, et à l'insuffisance de liquidités résultant de cette situation.

In light of this significant new information, the Working Group decided to reconvene again in early 2014, once the Permanent Bureau was able to provide more information on the full financial and logistical implications of the move. Any recommendations adopted at that meeting by the Working Group will be presented at an Extraordinary Meeting of the Council of Diplomatic Representatives which would be convened shortly thereafter.

Partnerships with other organisations

There were several activities in which the Hague Conference engaged during 2013 involving its sister organisations UNCITRAL and UNIDROIT. The first was the Unidroit Committee of Governmental Experts on the Enforceability of Close-out Netting Provisions Second Session which took place in Rome, Italy from 6 to 8 March 2013. The second was an ELI-UNIDROIT Workshop from 18 to 19 October 2013 in Vienna (Austria) on transnational civil procedure in co-operation with the American Law Institute. This event was the first exploratory workshop on this topic and is likely to lead to future collaborative efforts. The Hague Conference also continued to monitor the developments stemming from UNCITRAL Working Groups, including in particular Working Groups III (Online Dispute Resolution), IV (Electronic Commerce) and VI (Security Interests).

In addition to continuing collaboration with both UNIDROIT and UNCITRAL, the Permanent Bureau has worked with many other international and national organisations.

À cet égard, le Groupe de travail a demandé au Bureau Permanent d'étudier la possibilité d'emménager dans de nouveaux locaux ainsi que les implications financières d'un déménagement.

Le Groupe de travail s'est à nouveau réuni en décembre 2013 après que le Bureau Permanent lui a communiqué de nouvelles informations concernant le coût d'un emménagement dans un espace de bureau en location et le soutien financier généreusement proposé par le Gouvernement des Pays-Bas pour compenser l'impact d'un déménagement sur les ressources de l'Organisation. En particulier, les contributions combinées du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Sécurité et de la Justice des Pays-Bas ainsi que de la Ville de La Haye couvriront la totalité du montant nécessaire à l'aménagement, à l'ameublement et à l'emménagement dans les nouveaux locaux, sous réserve du respect d'un délai statutaire impliquant de déménager d'ici la fin du premier semestre 2014 ou de devoir renoncer à une partie au moins des fonds proposés.

Au vu de ces nouvelles informations, d'une importance non négligeable, le Groupe de travail a décidé de se réunir à nouveau début 2014, une fois que le Bureau Permanent aurait recueilli davantage d'informations sur les répercussions financières et logistiques précises du déménagement. Les recommandations alors adoptées par le Groupe de travail seront présentées à l'occasion de la réunion extraordinaire du Conseil des Représentants diplomatiques, convoquée peu après.

Partenariats avec d'autres organisations

En 2013, la Conférence de La Haye a mené différentes activités aux côtés de ses organisations sœurs, la CNUDCI et UNIDROIT. Elle a tout d'abord pris part à la Deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT sur l'applicabilité des clauses de compensation avec déchéance du terme, qui s'est tenue à Rome (Italie) du 6 au 8 mars 2013. En outre, elle a participé à un atelier ALI-UNIDROIT sur la procédure civile transnationale, les 18 et 19 octobre 2013 à Vienne (Autriche), en coopération avec l'*American Law Institute*. Premier atelier de recherche sur le sujet, l'événement débouchera peut-être sur d'autres initiatives de coopération. La Conférence de La Haye a également continué de suivre les développements relatifs aux Groupes de travail de la CNUDCI, notamment les Groupes de travail III (Règlement des litiges en ligne), IV (Commerce électronique) et VI (Droit des sûretés).

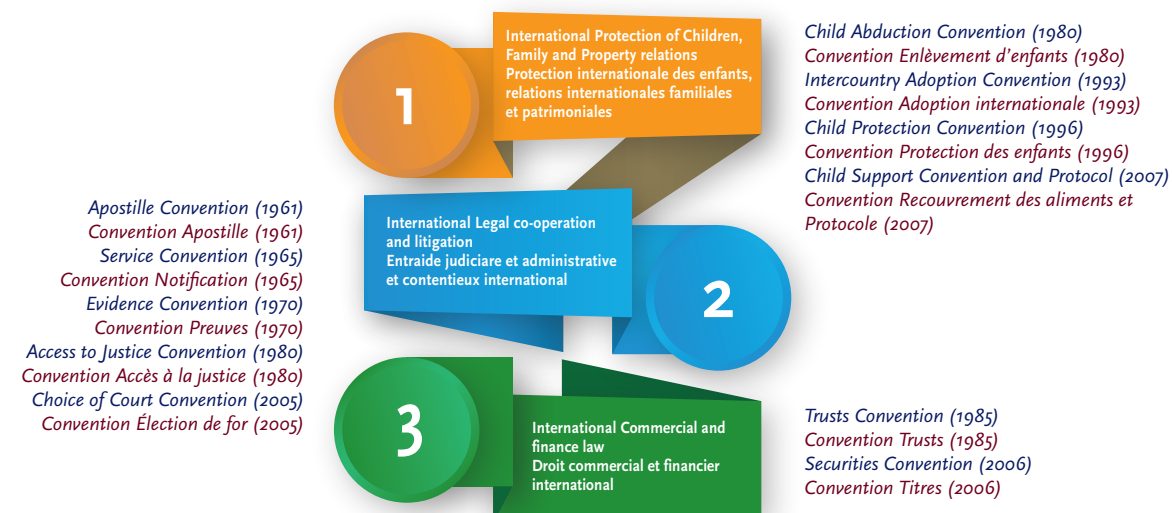
En parallèle de cette coopération continue avec UNIDROIT et la CNUDCI, le Bureau Permanent a travaillé avec nombre d'autres organisations nationales et internationales.



An overview of projects and activities

Aperçu des projets et activités

20



International Protection of Children, Family and Property Relations

Child Abduction Convention (1980)¹

The 1980 Child Abduction Convention seeks to protect and mitigate harm to children who are wrongfully retained or removed from their habitual residence by one of their parents. The Convention achieves this by providing a procedure to facilitate a child's prompt return.

In 2013, the Permanent Bureau again promoted the Convention and encouraged States that were not yet a Party to consider becoming one. These efforts included providing relevant information or assistance to certain States that expressly indicated that they were seriously exploring whether to join the Convention. In particular, the Permanent Bureau focussed its efforts on programmes intended to facilitate further co-operation or dialogue with India, Japan and the Philippines.

Another key activity linked to the 1980 Child Abduction Convention organised in 2013 by the Permanent Bureau was the first meeting of the *Working Group to develop a Guide to Good Practice on Article 13(1) b) of the 1980 Child Abduction Convention*. This important event was mandated by the Council in 2013 in recognition of the need to improve the consistent application of the "grave risk" exception to ordering a child's return. The first meeting of the Working Group took place from 6 to 8 June 2013, bringing together stakeholders with extensive knowledge and experience in the area of international child abduction. The Group included participants from diverse legal systems and geographical areas, including judges, Central Authority officials, cross-disciplinary

¹ Hague Convention of 25 October 1980 on the Civil Aspects of International Child Abduction.

Protection internationale des enfants, relations internationales familiales et patrimoniales

Convention Enlèvement d'enfants (1980)¹

La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 cherche à protéger les enfants illicitement emmenés ou retenus hors de leur lieu de résidence habituelle par un parent et à réduire les effets nuisibles du déplacement ou du non-retour. À cette fin, elle prévoit une procédure facilitant le retour rapide des enfants concernés.

En 2013, le Bureau Permanent a continué de promouvoir la Convention et d'encourager les États qui n'étaient pas encore Parties à envisager de le devenir. Dans ce cadre, il a notamment donné des informations ou prêté une assistance au cas par cas à certains États ayant expressément fait savoir qu'ils envisageaient sérieusement de devenir Parties à la Convention. En particulier, le Bureau Permanent a concentré ses efforts sur les programmes visant à faciliter l'approfondissement de la coopération ou du dialogue avec l'Inde, le Japon et les Philippines.

La première réunion du *Groupe de travail chargé de l'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1) b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980* est une autre des activités principales organisées en 2013 par le Bureau Permanent en lien avec la Convention. Cet événement important répondait au mandat confié par le Conseil en 2013 au vu de la nécessité d'appliquer de façon plus cohérente l'exception de « risque grave » invoquée pour ordonner le retour d'un enfant. Cette première réunion s'est tenue du 6 au 8 juin 2013 et a réuni des acteurs dotés d'une vaste expérience et d'une grande connaissance

¹ Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

21

experts, practitioners and academics. The Working Group discussed the outline and structure of the Guide and agreed on a preliminary set of “good practices”.²

In 2013, 20 new members joined the *International Hague Network of Judges* (IHNJ), bringing the total at the end of 2013 to 91 judges from 60 States.

The Permanent Bureau co-organised the first global meeting of the IHNJ at Cumberland Lodge, Great Windsor Park, England (UK) from 17 to 19 July 2013. The meeting included more than 50 members of the IHNJ, representing 40 States from every region of the world, as well as experts from the Commonwealth Secretariat and IberRed. A draft Information Document on Direct Judicial Communications in Specific Cases within the Context of the IHNJ, produced by the Permanent Bureau, was the subject of discussions at the meeting. The Information Document is directed at legal practitioners and judges who handle international child protection matters, including international child abduction cases, who are not familiar with the mechanics of cross-border direct judicial communications. A Briefing Note on the Legal Basis for Direct Judicial Communications within the context of the IHNJ, also produced by the Permanent Bureau, was also discussed at the meeting. This document sets out the results of a survey of members of the IHNJ as to legal bases, legislative and non-legislative, which authorise or frame the use of direct judicial communications in various jurisdictions globally.

² The second meeting of the Working Group took place from 30 January to 1 February 2014.

du domaine de l’enlèvement international d’enfants. La composition du Groupe était représentative de différents systèmes juridiques et zones géographiques ; juges, membres d’Autorités centrales, experts pluridisciplinaires, praticiens et universitaires avaient notamment fait le déplacement. Le Groupe de travail a évoqué les grandes lignes et la structure du Guide et a convenu d’un premier ensemble de « bonnes pratiques »².

En 2013, 20 nouveaux juges ont rejoint le *Réseau international de juges de La Haye* (RIJH), qui comptait donc 91 membres de 60 États à la fin de l’année.

Le Bureau Permanent a co-organisé la première réunion internationale du RIJH, qui s’est tenue à Cumberland Lodge, Great Windsor Park, Angleterre (Royaume-Uni) du 17 au 19 juillet 2013. Plus de 50 membres du RIJH, représentant 40 États des différentes régions du globe, ainsi que des experts du Secrétariat du Commonwealth et d’IberRed ont pris part à l’événement. Un projet de Document d’information relatif aux communications judiciaires directes dans des affaires particulières dans le contexte du RIJH, produit par le Bureau Permanent, a été discuté lors de la réunion. Ce document s’adresse aux praticiens du droit et juges qui sont en charge d’affaires liées à la protection internationale des enfants, notamment en matière d’enlèvement international d’enfants, mais ne sont pas rodés à la mécanique des communications judiciaires directes transfrontalières. Une Note introductive sur le fondement juridique des communications judiciaires directes dans le contexte du RIJH, également préparée par le Bureau Permanent, a aussi fait l’objet de discussions. Ce document présente les résultats d’une étude réalisée auprès des membres du RIJH concernant les

² La deuxième réunion du Groupe de travail s’est tenue du 30 janvier au 1^{er} février 2014.

The *Working Party on Mediation* established in the context of the “*Malta Process*”³ continued its activities from previous years. Its efforts resulted in the addition of two States to the Working Party in 2013: Senegal and South Africa.

The Working Party also organised two key events this past year. The first, a meeting of the Working Party members, took place in The Hague from 11 to 12 April 2013. At this event, two experts⁴ presented on the Islamic perspective on the use of mediation in cross-border family matters and discussed with participants the role that mediation and / or other dispute resolution mechanisms play in legal systems based on or influenced by Sharia. The Working Party also reflected on ways to continue meeting its objectives to support the establishment of mediation structures⁵ and accession / ratification of the 1980 Child Abduction and 1996 Child Protection Conventions throughout all participating and interested States. The meeting facilitated an exchange of experiences illustrating the application of current practices and cross-border co-operation in international parental child abduction and access cases. As a result, participants gained a better understanding of how mediation might be applied as a way to resolve such cases.

On 28 October 2013, a meeting took place in the Canadian Embassy in Tunis (Tunisia) with participants from Canada, Egypt, Germany, Jordan, Mauritania, Morocco and Tunisia as well as representatives from the German Foundation for International Legal Co-operation (IRZ). The meeting offered an opportunity to reflect on the objectives of the Working Party with non-Members and to learn from the participants about their

³ The “Malta Process” was launched in 2004 as a dialogue between Contracting States to the 1980 Child Abduction Convention and non-Contracting States with Sharia-based or influenced legal systems. The Working Party on Mediation was established in 2009 when the participants at the third Malta Conference acknowledged the need to give individuals involved in cases to which no international legal framework applies some assistance, in the interim, by encouraging mediation. In 2013, the Working Party consisted of representatives from Australia, Canada, Egypt, France, Germany, India, Jordan, Malaysia, Morocco, Pakistan, South Africa, the United Kingdom and the United States of America. More information on the Malta Process and its Working Party on Mediation is available on the Hague Conference website.

⁴ Dr. Mohamed Keshavjee, Doctor of Islamic Law and Alternative Dispute Resolution, London, United Kingdom and Dr. Hamid Slimi, Chair of the Canadian Council of Imams, Imam and Resident Scholar of Sayeda Khadija Centre in Ontario, Canada.

⁵ The Working Party encourages the implementation of the “Principles for the Establishment of Mediation Structures in the context of the Malta Process”, which includes the creation of Central Contact Points for international family mediation. Six of these Contact Points have been included thus far.

fondements juridiques, législatifs ou non, autorisant ou encadrant le recours aux communications judiciaires directes dans différents États et territoires à travers le monde.

Le *Groupe de travail sur la médiation* établi dans le cadre du « *Processus de Malte* »³ poursuit les activités entreprises les années précédentes. Ces efforts ont permis l’intégration de deux États au Groupe de travail en 2013 : l’Afrique du Sud et le Sénégal.

Le Groupe de travail a par ailleurs organisé deux événements principaux l’an passé. Premièrement, ses membres se sont réunis à La Haye les 11 et 12 avril 2013 ; à cette occasion, deux experts⁴ ont animé une présentation sur le recours à la médiation en matière familiale internationale du point de vue islamique et ont échangé avec les participants autour du rôle de la médiation et des autres mécanismes de règlement des différends dans les systèmes juridiques fondés sur la charia ou exposés à son influence. Le Groupe de travail a aussi réfléchi aux moyens de continuer à satisfaire ses objectifs en soutenant l’établissement de structures de médiation⁵ et en encourageant l’ensemble des États participants et intéressés à ratifier les Conventions Enlèvement d’enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 ou à y adhérer. La réunion a favorisé l’échange d’expériences illustrant l’application des pratiques actuelles et la coopération transfrontière dans le cadre d’enlèvements internationaux d’enfants par un parent et en matière de droit de visite. Les participants ont ainsi acquis une meilleure compréhension de la

³ Lancé en 2004, le « Processus de Malte » est un dialogue entre les États contractants à la Convention Enlèvement d’enfants de 1980 et les États non contractants dont les systèmes juridiques sont fondés sur la charia ou en sont inspirés. Le Groupe de travail sur la médiation a été établi en 2009, lorsque les participants à la troisième Conférence de Malte ont reconnu la nécessité de prêter une assistance transitoire aux personnes impliquées dans des affaires pour lesquelles aucun cadre juridique international ne s’applique, notamment en encourageant la médiation. En 2013, le Groupe de travail a réuni des représentants d’Afrique du Sud, d’Allemagne, d’Australie, du Canada, d’Égypte, des États-Unis d’Amérique, de France, d’Inde, de Jordanie, de Malaisie, du Maroc, du Pakistan et du Royaume-Uni. Le Processus de Malte et son Groupe de travail sont décrits plus en détail sur le site web de la Conférence de La Haye.

⁴ Dr. Mohamed Keshavjee, Docteur en droit islamique et en règlement alternatif des différends, Londres (Royaume-Uni) et Dr. Hamid Slimi, Président du Conseil canadien des imams, Imam et Professeur résident au *Sayeda Khadija Centre* de l’Ontario (Canada).

⁵ Le Groupe de travail encourage la mise en œuvre des « Principes pour la mise en place de structures de médiation dans le cadre du Processus de Malte », ce qui passe par la création de Points de contact centraux pour la médiation familiale internationale. À ce jour, six de ces Points de contact ont été désignés.

domestic legal framework and practice in international family conflicts involving children and the use of dispute resolution mechanisms in these cases.

The “*Mentoring Programme*”⁶ for newly acceding or ratifying States and States considering accession to or ratification of the 1980 Child Abduction Convention has taken shape this year. A number of experienced States offered their assistance and the Permanent Bureau worked to connect these States to less experienced Contracting States requesting assistance. For example, co-operation between the Central Authorities of Canada and Guinea was established as a result of this programme.

The “*Guide to Good Practice – Mediation*” (published in 2012 in English, French and Spanish) was made available in 2013 in most languages of the European Union and in Arabic thanks to the generous support of the European Commission / DG Justice. A Russian translation of the Guide is available thanks to the Scientific and Methodological Center for Mediation and Law, Moscow, Russia.⁷

Over the course of 2013, the Permanent Bureau continued to enhance its *International Child Abduction Database* (INCADAT),⁸ with the addition of leading decisions issued by courts which have been historically underrepresented in the database (*e.g.*, Estonia, Poland, South Africa, Turkey and Uruguay) thanks to valuable contributions submitted by judges, government officials, academics and private practitioners from all over the world. Statistics show that the usage of INCADAT continued to grow in 2013.

6 At Part I of the Sixth meeting of the Special Commission on the practical operation of the 1980 Child Abduction Convention and the 1996 Child Protection Convention (2011), it was proposed to establish a formal system of mentoring or training for newly acceding or ratifying States. The proposal that experienced States Parties might assist newly acceding or ratifying States, as well as States which are seriously considering ratification of or accession to the 1980 Convention, by offering to host a visit from the latter State(s) received strong support. The “Mentoring Programme” was launched by the Permanent Bureau in December 2012.

7 All language versions of the Guide can be accessed free of charge on the Hague Conference website.

8 INCADAT makes leading decisions rendered by national and selected regional courts in respect of international child abduction publicly accessible. More information is available at < www.incadat.com >.

façon dont la médiation pouvait être employée afin de résoudre ces affaires.

Deuxièmement, une réunion s’est tenue le 28 octobre 2013 dans les locaux de l’Ambassade du Canada à Tunis (Tunisie) et a rassemblé des participants venus d’Allemagne, du Canada, d’Égypte, de Jordanie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie ainsi que des représentants de l’IRZ (*Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit*). L’événement a permis aux participants de réfléchir aux objectifs du Groupe de travail aux côtés d’États non membres mais aussi d’en apprendre davantage sur la cadre juridique interne et la pratique des uns et des autres en matière de conflits familiaux internationaux impliquant des enfants et concernant le recours à des mécanismes de règlement des différends dans ces affaires.

Le « *Programme d’accompagnement* »⁶ des États nouvellement contractants et des États envisageant de ratifier ou d’adhérer à la Convention Enlèvement d’enfants de 1980 a pris forme cette année. Un certain nombre d’États expérimentés ont proposé leur aide, et le Bureau Permanent s’est employé à mettre ces États en relation avec des États contractants moins expérimentés sollicitant une assistance. Par exemple, les Autorités centrales du Canada et de la Guinée ont commencé à coopérer grâce au programme.

Le « *Guide de bonnes pratiques sur la médiation* » (publié en anglais, français et espagnol en 2012) a été traduit dans la plupart des langues de l’Union européenne ainsi qu’en arabe en 2013, grâce au soutien généreusement apporté par la Commission européenne / DG Justice. Une traduction en russe du Guide est également disponible, grâce au *Scientific and Methodological Center for Mediation and Law* de Moscou (Russie)⁷.

Au cours de l’année 2013, le Bureau Permanent a continué d’alimenter sa *Base de données sur l’enlèvement*

6 Lors de la première partie de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d’enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 (en 2011), il a été proposé d’établir un système formel de mentorat ou de formation à l’intention des États nouvellement contractants. L’idée que des États parties expérimentés viennent en aide à des États nouvellement contractants ainsi qu’à des États envisageant sérieusement de ratifier la Convention de 1980 ou d’y adhérer, en leur proposant de les accueillir, a reçu un important soutien. En décembre 2012, le Bureau Permanent a lancé son « Programme d’accompagnement ».

7 Le Guide peut être téléchargé gratuitement dans toutes les langues mentionnées sur le site web de la Conférence de La Haye.

Meeting of the Working Party on Mediation on 28 October 2013, Tunis, Tunisia

Réunion du Groupe de travail sur la médiation, le 28 octobre 2013, à Tunis, Tunisie.

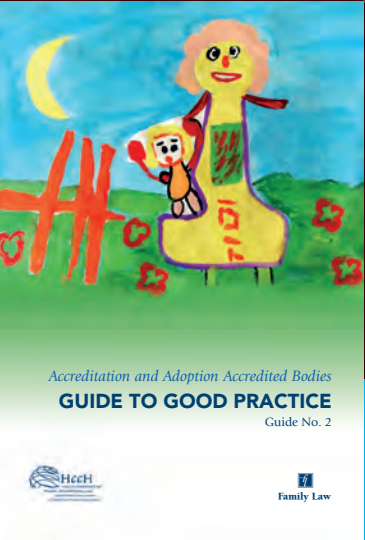


Consultant Mrs Sawadogo at the children's home “Haitian Child, my brother”, Port-au-Prince, Haiti.

Mme Sawadogo, Consultante, à la maison d'enfants « Enfant haïtien, mon frère », Port-au-Prince, Haïti.



The General Principles and Guide to Good Practice, Guide No 2 under the Hague Convention of 29 May 1993 on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption.



Principes généraux et Guide de bonnes pratiques, Guide No 2 en vertu de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d’adoption internationale.



Child Protection Convention (1996)⁹

The 1996 Child Protection Convention, with 39 Contracting States,¹⁰ provides a wide range of civil remedies available to protect children and their property at risk in a cross-border context. The Convention provides rules for determining jurisdiction, the applicable law and the cross-border recognition and enforcement of these measures of protection.

An important activity related to the 1996 Child Protection Convention (and also to the 1980 Child Abduction and 2007 Child Support Conventions) was a meeting of the *Experts' Group on Cross-Border Recognition and Enforcement of Agreements* based on a mandate from the Council which invited the Permanent Bureau to “carry out further exploratory research on cross-border recognition and enforcement of agreements reached in the course of international child disputes, including those reached through mediation, taking into account the implementation and use of the 1996 Convention”.¹¹ At its meeting from 12 to 14 December 2013, the Experts' Group, consisting of private international law experts from academia, courts, government authorities and private practice (attorneys and mediators), considered the legal and

⁹ *Hague Convention of 19 October 1996 on Jurisdiction, Applicable Law, Recognition, Enforcement and Co-operation in Respect of Parental Responsibility and Measures for the Protection of Children*

¹⁰ Although no new State joined the Convention in 2013, it entered into force for Lesotho, Montenegro, the Russian Federation and Sweden.

¹¹ See Conclusions and Recommendations adopted by the Council on General Affairs and Policy of the Hague Conference (17 to 20 April 2012), para. 7.

international d'enfants (INCADAT)⁸, notamment en y faisant figurer des décisions importantes émanant de tribunaux historiquement sous-représentés dans la base de données (comme l'Afrique du Sud, l'Estonie, la Pologne, la Turquie et l'Uruguay), grâce aux précieuses contributions de juges, de représentants gouvernementaux, d'universitaires et de praticiens privés du monde entier. Les statistiques révèlent que les consultations d'INCADAT ont continué d'augmenter en 2013.

Convention Protection des enfants (1996)⁹

La Convention Protection des enfants de 1996 compte 39 États contractants¹⁰ et propose un large éventail de solutions civiles visant à la protection des enfants et de leurs biens contre les risques existant en contexte transfrontière. Elle énonce des règles gouvernant la détermination de la compétence, la loi applicable et la reconnaissance et l'exécution transfrontières des mesures de protection qu'elle prévoit.

L'une des activités importantes menées dans le cadre de la Convention Protection des enfants de 1996 (ainsi que de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Recouvrement des aliments de 2007)

⁸ INCADAT met à la disposition du grand public les décisions importantes rendues par des juridictions nationales et certaines juridictions régionales en matière d'enlèvement international d'enfants. Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse : < www.incadat.com >.

⁹ *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants*.

¹⁰ Bien qu'aucun État ne soit devenu Partie à la Convention en 2013, elle est entrée en vigueur pour le Lesotho, le Monténégro, la Fédération de Russie et la Suède.

practical need as well as the feasibility for further work by the Hague Conference on this topic.¹²

Intercountry Adoption Convention (1993)¹³

The 1993 Intercountry Adoption Convention protects children and their families against the risks of illegal, irregular, premature or ill-prepared adoptions abroad. This Convention, which operates through a system of national Central Authorities, reinforces the United Nations Convention on the Rights of the Child and seeks to ensure that intercountry adoptions are made in the best interests of the child.

In early 2013, *Guide to Good Practice No 2, “Accreditation and Accredited Bodies”* was published in English and French.

The *Experts' Group on the Financial Aspects of Intercountry Adoption*¹⁴ also progressed considerably with its work in 2013. Three practical tools to assist with the operation of the 1993 Intercountry Adoption Convention are now in the advanced stages of development: the draft Note on the Financial Aspects of Intercountry Adoption, the draft Tables on the Costs associated with Intercountry Adoption and the draft Summary List of Good Practices on the Financial Aspects of Intercountry Adoption all neared completion. These documents have now been submitted to all Members of the Hague Conference and all non-Member States Parties to the 1993 Convention for a final review and will be presented to Council in April 2014.

INTERCOUNTRY ADOPTION TECHNICAL ASSISTANCE PROGRAMME (ICATAP)

The Intercountry Adoption Technical Assistance Programme (ICATAP) continues to provide important assistance to States to ensure an effective and proper implementation of the 1993 Intercountry Adoption Convention. This assistance is often provided with the support of experts from well-established States Parties (often Central Authorities) with recognised good practices, and / or in partnership with other international organisations, such as UNICEF and the International Social Service (ISS).

In **Haiti**, the Hague Conference continued its intense technical assistance work in co-operation with the

¹² More information on the Experts' Group meeting is available in Preliminary Document No 5 for the attention of the 2014 Council.

¹³ *Hague Convention of 29 May 1993 on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption*.

¹⁴ Established further to a recommendation (C&R No 25) of the 2011 Council on General Affairs and Policy of the Hague Conference to assist the Permanent Bureau in examining the question of the financial aspects of intercountry adoption.

a été la réunion du *Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords*, conformément au mandat du Conseil, qui avait invité le Bureau Permanent à « mener de plus amples recherches exploratoires sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants, y compris ceux conclus par la voie de la médiation, en tenant compte de la mise en œuvre et de l'utilisation de la Convention de 1996 »¹¹. Lors de cette réunion, qui s'est tenue du 12 au 14 décembre 2013, le Groupe d'experts, composé de spécialistes du droit international privé des milieux universitaire, judiciaire, gouvernemental et privé (avocats et médiateurs), a étudié s'il était opportun, sur les plans juridique et pratique, que la Conférence de La Haye mène d'autres travaux sur ce thème, et a évalué la faisabilité de tels travaux¹².

Convention Adoption internationale (1993)¹³

La Convention Adoption internationale de 1993 protège les enfants et leurs familles des risques d'adoptions illégales, irrégulières, prématurées ou mal préparées à l'étranger. Cette Convention, qui fonctionne par l'intermédiaire d'un système d'Autorités centrales nationales, renforce la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* et cherche à garantir que les adoptions internationales ont lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Début 2013, le *Guide de bonnes pratiques No 2, « L'agrément et les organismes agréés en matière d'adoption »*, a été publié en anglais et en français.

Le *Groupe d'experts sur les aspects financiers de l'adoption internationale*¹⁴ a lui aussi bien avancé dans le cadre des travaux menés en 2013. Trois outils pratiques destinés à faciliter le fonctionnement de la Convention Adoption internationale de 1993 en sont désormais à la phase finale de leur élaboration : le projet de Note sur les aspects financiers de l'adoption internationale, le projet de Tableaux sur les coûts associés à l'adoption internationale et le projet de Liste récapitulative de bonnes pratiques sur les aspects financiers de l'adoption internationale sont presque achevés. Ces documents

¹¹ Voir les Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye (du 17 au 20 avril 2012), para. 7.

¹² Le Doc. préL. No 5 à l'attention de la réunion de 2014 du Conseil apporte des informations plus détaillées concernant la réunion du Groupe d'experts.

¹³ *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*.

¹⁴ Établi conformément à une Conclusion et Recommandation (C&R No 25) de la réunion de 2011 du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye en vue d'aider le Bureau Permanent à examiner la question des aspects financiers de l'adoption internationale.

local authorities, UNICEF and the Montreal Group.¹⁵ A two-week mission took place in March 2013 in order to assist the Haitian authorities with their preparations for the entry into force of the 1993 Intercountry Adoption Convention. After meeting with the authorities responsible for adoptions and other key actors within the State, the experts made several recommendations to the Haitian authorities, including both short and long-term measures which take into account the opportunities and challenges which result from implementation of the Convention in Haiti. In addition, a consultant from Burkina Faso undertook a three-month mission to Haiti to share good practices and to train the authorities tasked with dealing with adoption matters on a day-to-day basis. She also organised workshops in December 2013 with key actors responsible for the implementation of new adoption procedures. All these efforts have facilitated the passing of a new Law on Adoptions and, ultimately, the ratification of the 1993 Intercountry Adoption Convention by Haiti (which took place on 16 December 2013).

In addition, ICATAP has continued to provide technical assistance to other countries, including:

Cambodia: in 2013, the Permanent Bureau provided legal assistance to the Cambodian authorities with the drafting of Regulations concerning adoption (*Prakas*). Furthermore, a training seminar on the 1993 Intercountry Adoption Convention for Cambodian judges and officials from the Ministries of Justice and Social Affairs took place in December 2013, organised by the Permanent Bureau in co-operation with UNICEF.

Madagascar: As part of its contribution to the seminar programme “Strengthening of the care of vulnerable children in Madagascar”, the Permanent Bureau provided an analysis of the implementation and operation of the 1993 Intercountry Adoption Convention in Madagascar, and suggested several ways in which the country might improve current laws and practices. More than 100 key actors attended the seminar, including judges, representatives of government authorities and of civil society. The Permanent Bureau also provided assistance to the Central Authority during a two-day study visit and advised officials on ways to improve existing practices.

South East Asia (Cambodia, China (including Hong Kong SAR and Macao SAR), Republic of Korea, the Philippines, Thailand and Viet Nam) also benefitted from a promotional and educational workshop with

¹⁵ The Montreal Group includes the Central Authorities of Belgium, Canada (Quebec and federal), Chile, France, Germany, Italy, the Netherlands, Switzerland, the United States of America, UNICEF and other international experts. In 2013, it met in October in The Hague (Netherlands).

sont maintenant soumis à l'ensemble des Membres de la Conférence de La Haye et des États non membres parties à la Convention Adoption internationale de 1993 pour un dernier examen et seront présentés au Conseil lors de la réunion d'avril 2014.

PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE D'ADOPTION INTERNATIONALE (ICATAP)

Le Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP) continue de prêter une assistance importante aux États afin de garantir une mise en œuvre conforme et efficace de la Convention Adoption internationale de 1993. Cette assistance est souvent apportée avec le soutien d'experts venant d'États parties expérimentés (il s'agit souvent de membres des Autorités centrales) dont les bonnes pratiques sont reconnues ou en partenariat avec d'autres organisations internationales, comme l'Unicef et le Service social international (SSI).

En **Haïti**, la Conférence de La Haye a poursuivi ses activités soutenues d'assistance technique en coopération avec les autorités locales, l'Unicef et le Groupe de Montréal¹⁵. Une mission de deux semaines s'est tenue en mars 2013 afin d'aider les autorités haïtiennes dans le cadre des préparatifs de l'entrée en vigueur de la Convention Adoption internationale de 1993. Après avoir rencontré les autorités en charge des adoptions et d'autres acteurs importants de l'État, les experts ont formulé plusieurs recommandations à l'intention des autorités haïtiennes, notamment au sujet de mesures à court et long terme tenant compte des opportunités et difficultés liées à la mise en œuvre de la Convention en Haïti. En outre, une consultante du Burkina Faso a entrepris une mission de trois mois en Haïti pour partager les bonnes pratiques et former les autorités chargées de gérer les questions associées à l'adoption au quotidien. Elle a aussi organisé des ateliers en décembre 2013 avec des acteurs clés chargés de la mise en œuvre de nouvelles procédures d'adoption. Tous ces efforts ont facilité l'adoption d'une nouvelle loi sur l'adoption et, pour finir, la ratification de la Convention Adoption internationale de 1993 par Haïti (le 16 décembre 2013).

En outre, ICATAP a continué d'apporter une assistance technique à d'autres pays, y compris :

Le Cambodge : En 2013, le Bureau Permanent a apporté une assistance juridique aux autorités cambodgiennes dans le cadre de la rédaction d'une réglementation relative à l'adoption (*Prakas*). De plus,

¹⁵ Le Groupe de Montréal se compose des Autorités centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada (Québec et autorité fédérale), du Chili, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse, de membres de l'Unicef et d'autres experts internationaux. En 2013, il s'est réuni en octobre à La Haye (Pays-Bas).

some elements of technical assistance. The Workshop took place in China (Macao SAR) in March 2013. This workshop was co-organised by the Permanent Bureau and the Governments of Macao and Hong Kong SARs of the People's Republic of China. The Workshop provided high-level government officials from these South East Asian States and other experts (UNICEF and ISS) with an opportunity to examine the implementation and operation of the 1993 Intercountry Adoption Convention in States throughout the region. Experts shared good practices and identified ways to overcome common challenges. The Workshop also provided an opportunity for States Parties to the 1993 Intercountry Adoption Convention to encourage the States which have not yet joined to consider ratification or accession to this Convention. Experts also had the occasion to promote and build good working relationships with delegates from neighbouring States.

International Recovery of Child Support / Maintenance (Convention and Protocol) (2007)

The objective of the 2007 Child Support Convention¹⁶ is to ensure the effective international recovery of child support and other forms of family maintenance. It pursues this objective in the following ways:

- by establishing an efficient and responsive system of co-operation between Contracting States in the processing of international applications;
- by requiring that Contracting States make available applications for establishment and modification, as well as for recognition and enforcement of maintenance decisions;
- by providing effective access to cross-border maintenance procedures; and,
- by ensuring access to prompt and effective enforcement mechanisms.

The 2007 Child Support Convention came into force at the international level on 1 January 2013, when the Convention went into effect between Norway and Albania, which became the Convention's first Contracting States. In the past year, the Convention entered into force for two more States.

In December 2013, the European Union approved a grant proposal to help fund the development of iSupport, by pledging an amount up to € 717,000 to the Hague Conference and its 12 beneficiary

¹⁶ *Hague Convention of 23 November 2007 on the International Recovery of Child Support and Other Forms of Family Maintenance.*

un séminaire de formation sur la Convention Adoption internationale de 1993 s'est tenu en décembre 2013. Organisé par le Bureau Permanent en coopération avec l'Unicef, il s'adressait aux juges cambodgiens et aux membres des Ministères de la Justice et des Affaires sociales du pays.

Madagascar : Dans le cadre de sa contribution à un séminaire visant au renforcement de la prise en charge des enfants vulnérables à Madagascar, le Bureau Permanent a analysé la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption internationale de 1993 dans le pays, et a suggéré plusieurs moyens d'améliorer ses lois et pratiques actuelles. Plus de 100 acteurs importants ont pris part à l'événement, notamment des juges et des représentants d'autorités gouvernementales et de la société civile. Le Bureau Permanent a en outre apporté une assistance à l'Autorité centrale lors d'une visite d'étude de deux jours, prodiguant des conseils aux membres sur les moyens d'améliorer les pratiques existantes.

L'Asie du Sud-Est (Cambodge, Chine (RAS de Hong Kong et RAS de Macao comprises), République de Corée, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) a également bénéficié d'un atelier à vocation promotionnelle et pédagogique avec des éléments d'assistance technique. Organisé conjointement par le Bureau Permanent et les Gouvernements des RAS de Macao et Hong Kong de la République populaire de Chine, l'Atelier s'est tenu en Chine (RAS de Macao) en mars 2013. Il a permis à des représentants gouvernementaux de haut rang de ces États d'Asie du Sud-Est et à d'autres experts (Unicef et SSI) d'étudier la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption internationale de 1993 dans les États de la région. Les experts ont échangé de bonnes pratiques et trouvé des moyens de relever les défis qu'ils ont en commun. L'Atelier a aussi permis aux États parties à la Convention d'encourager les États non parties à envisager de la ratifier ou d'y adhérer. Enfin, les experts ont pu promouvoir l'entretien de bonnes relations de travail avec leurs homologues venus d'États voisins et jeter les bases de cette coopération.

Convention Recouvrement des aliments et Protocole (2007)

L'objet de la Convention Recouvrement des aliments de 2007¹⁶ est d'assurer l'efficacité du recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille. À cette fin, la Convention :

- établit un système de coopération efficace et réactif entre États contractants aux fins du traitement des demandes internationales ;

¹⁶ *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.*

partners.¹⁷ iSupport is an electronic case management and communication system which will assist in the effective operation of the 2007 Child Support Convention. The iSupport project is scheduled to formally begin on 1 September 2014.

The 2007 Protocol¹⁸ entered into force at the international level on 1 August 2013 between Serbia and the European Union (between all Member States with the exception of Denmark and the United Kingdom). To celebrate the Protocol's first State Parties, the Hague Conference marked the occasion with the release of the official bilingual version of the *Explanatory Report on the 2007 Hague Protocol*. The official bilingual version of the *Explanatory Report on the 2007 Hague Convention* was also made publicly available in October 2013.

Other family law work

RECOGNITION AND ENFORCEMENT OF FOREIGN PROTECTION ORDERS

The availability and efficacy of protection orders in circumstances of cross-border domestic violence and other harmful or criminal behaviour prompted the Council to invite the Permanent Bureau to explore the need and feasibility of undertaking further work in this area. Specific regional and national legislative endeavours have addressed the cross-border recognition and enforcement of foreign protection orders, but there is at present no global instrument in this field. In 2013, the Permanent Bureau relayed to Council the results of a short questionnaire circulated among Members. The Permanent Bureau subsequently received a mandate to convene an Experts' Group, resources permitting, to assist in continued exploratory work on this topic, including further comparative research and the investigation of the feasibility of a future international instrument. The Experts' Group meeting will take place in The Hague from 12 to 13 February 2014.¹⁹

PARENTAGE / SURROGACY

The Permanent Bureau significantly progressed work on this project in 2013, in accordance with the mandate provided by Council, with the drafting and

¹⁷ Austria (€ 10,000), Finland (€ 10,000), France (€ 15,000), Germany (€ 15,000), Latvia (€ 6,000), Netherlands (€ 25,000), Norway (€ 24,000 + € 20,000), Romania (€ 6,000), Switzerland (€ 30,000), CCBE (€ 6,000), Italian National Research Council, Information Technology and the Law (ITTIG) (€ 9,900), and UIHJ (€ 1,000).

¹⁸ *Hague Protocol of 23 November 2007 on the Law Applicable to Maintenance Obligations.*

¹⁹ More information on the Experts' Group meeting is available in Preliminary Document No 4 for the attention of the 2014 Council.

- oblige les États contractants à présenter des demandes en vue de l'établissement, de la modification, de la reconnaissance et de l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires ;
- permet un accès effectif aux procédures transfrontières en matière d'obligations alimentaires ;
- permet un accès à des mécanismes d'exécution rapides et efficaces.

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 est entrée en vigueur le premier janvier 2013 sur le plan international, lorsque la Norvège et l'Albanie sont devenues les premiers États contractants. L'an passé, la Convention est entrée en vigueur pour deux États supplémentaires.

En décembre 2013, l'Union européenne a approuvé une proposition de subvention en vue de contribuer au financement d'iSupport ; elle s'est engagée à verser un montant pouvant atteindre 717 000 € à la Conférence de La Haye et à ses douze partenaires bénéficiaires¹⁷. iSupport est un système électronique de gestion des dossiers et de communication qui contribuera au bon fonctionnement de la Convention Recouvrement des aliments de 2007. Son lancement officiel est prévu le premier septembre 2014.

Le Protocole de 2007¹⁸ est entré en vigueur sur le plan international le premier août 2013, entre la Serbie et l'Union européenne (tous les États membres à l'exception du Danemark et du Royaume-Uni). À cette occasion, la Conférence de La Haye a publié la version bilingue officielle du *Rapport explicatif sur le Protocole de 2007*. La version bilingue officielle du *Rapport explicatif sur la Convention de 2007 a aussi été rendue publique en octobre 2013*.

Autres travaux menés dans le domaine du droit de la famille

RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES PAR DES JURIDICTIONS ÉTRANGÈRES

Après examen de la disponibilité et de l'efficacité des ordonnances de protection dans le cadre de violences domestiques et d'autres comportements criminels ou préjudiciables en contexte transfrontière, le Conseil a invité le Bureau Permanent à déterminer s'il était faisable et opportun d'entreprendre d'autres travaux

¹⁷ Allemagne (15 000 €), Autriche (10 000 €), Finlande (10 000 €), France (15 000 €), Lettonie (6 000 €), Norvège (24 000 € + 20 000 €), Pays-Bas (25 000 €), Roumanie (6 000 €), Suisse (30 000 €), CCBE (6 000 €), Institut de la théorie et des techniques d'information juridique du Conseil italien de la recherche (ITTIG) (9 900 €) et UIHJ (1 000 €).

¹⁸ *Protocole de La Haye du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.*

Secretary General
C. Bernasconi during the
IRZ / HCCH Regional
Seminar from 28 to 30
October 2013, Tunis, Tunisia.

Le Secrétaire général,
C. Bernasconi, lors du
Séminaire régional IRZ /
HCCH, du 28 au 30 octobre
2013, Tunis, Tunisie.



L'ABC
de l'Apostille
Garantir la
reconnaissance
de vos actes
publics
à l'étranger



Visit of the Secretary General
and of the Representative of
the Latin American office of
the Hague Conference at the
International Court of Justice
on 21 October 2013 in Sao
Paulo, Brazil.

How to join
and implement
the Hague
Apostille
Convention
A Brief Guide
for countries interested
in joining the
Hague Convention
of 5 October 1961
Abolishing the
Requirement of
Legalisation for
Foreign Public
Documents



Handbooks on the Practical
Operation of the Apostille
Convention

Manuels sur le
fonctionnement pratique
de la Convention Apostille





8th International Forum
on the e-APP from 17 to 18
October 2013 – Ministry of
Foreign Affairs, Montevideo,
Uruguay.

8^e Forum international sur
l'e-APP, les 17 et 18 octobre
2013 – Ministère des Affaires
étrangères, Montevideo,
Uruguay.

Visite du Secrétaire général et
du Représentant du Bureau
régional Amérique latine de
la Conférence de La Haye à la
Cour internationale de justice,
le 21 octobre 2013, à Sao
Paulo, Brésil.

circulation of several questionnaires on “the private international law issues surrounding the status of children, including issues arising from international surrogacy arrangements”, with the view of preparing a Preliminary Document on this Project for the Council meeting of 2014.

Questionnaire No 1, circulated in April 2013, was addressed to Members of the Hague Conference and interested non-Member States. It sought information from States concerning their internal and private international laws relating to legal parentage, as well as information concerning their experience of international surrogacy arrangements. The Questionnaire also sought views on the desirability and feasibility of further international work in this field. Questionnaires Nos 2 to 4 were addressed to legal practitioners, health professionals and surrogacy agencies respectively and focused more directly on the issues arising from international surrogacy arrangements. In addition, three associations of intending parents co-ordinated the provision of submissions from individuals / couples who have undertaken international surrogacy arrangements. A special webpage for this project was developed in 2013 which can be accessed on the Hague Conference website.

International legal co-operation & litigation

*Apostille Convention (1961)*²⁰

The Apostille Convention facilitates the circulation of public documents by replacing the cumbersome and often costly formalities of “legalisation” with the issuance of a simple, uniform authentication certificate called an “Apostille”.

The Permanent Bureau carried out a range of activities in 2013 to support the implementation and operation of the Apostille Convention and to promote its accession among new States.

In June 2013, the Permanent Bureau took part in a workshop entitled “A Simplified Authentication Process for the Production of Public Documents Abroad through the Use of the Hague Apostille Convention” in Medan (Indonesia). The workshop was organised by the Department of Justice of Hong Kong SAR (China), under the auspices of the APEC Economic Committee, and in collaboration with the Asia Pacific Regional Office of the Hague Conference. The objective of the workshop was to introduce the Apostille Convention, to demonstrate how it may

20 *Hague Convention of 5 October 1961 Abolishing the Requirement of Legalisation for Foreign Public Documents.*

dans ce domaine. Sur les plans national et régional, des initiatives législatives spécifiques ont abordé la reconnaissance et l’exécution transfrontières des ordonnances de protection rendues par des juridictions étrangères, mais à l’heure actuelle, il n’existe aucun instrument mondial en la matière. En 2013, le Bureau Permanent a présenté au Conseil les résultats d’un questionnaire succinct à l’intention des Membres. Par la suite, le Conseil a confié au Bureau Permanent le mandat de constituer un Groupe d’experts, si les ressources le permettent, afin de poursuivre les travaux exploratoires sur le sujet, notamment en effectuant d’autres recherches comparatives et en explorant la faisabilité d’un futur instrument international. La réunion du Groupe d’experts se tiendra à La Haye les 12 et 13 février 2014¹⁹.

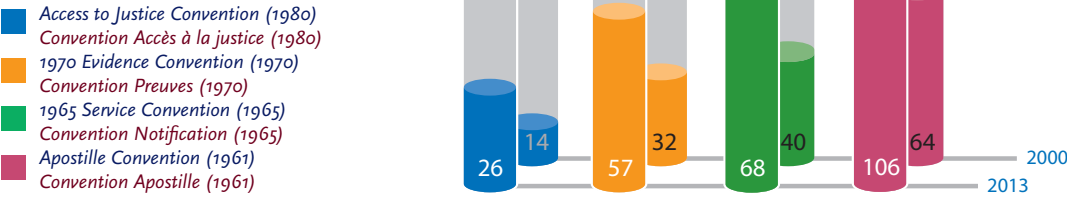
FILIATION / MATERNITÉ DE SUBSTITUTION

Les travaux menés par le Bureau Permanent dans le cadre de ce projet ont significativement avancé en 2013, conformément au mandat confié par le Conseil : plusieurs questionnaires sur les « questions de droit international privé concernant le statut des enfants, notamment celles découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international » ont en effet été rédigés et diffusés, aux fins de la préparation d’un rapport à l’attention de la réunion de 2014 du Conseil.

Le Questionnaire No 1, diffusé en avril 2013, s’adressait aux Membres de la Conférence de La Haye et aux États non membres intéressés, qui étaient invités à partager les informations dont ils disposaient au sujet de leur droit interne et de leur droit international privé en matière de filiation juridique, et concernant leur expérience avec les conventions de maternité de substitution à caractère international. Le Questionnaire cherchait en outre à recueillir les points de vue des uns et des autres quant à l’opportunité et à la faisabilité de mener des travaux approfondis sur cette question au niveau international. Les Questionnaires Nos 2 à 4 étaient respectivement conçus à l’intention des praticiens du droit, des professionnels de la santé et des agences de maternité de substitution, et portaient plus spécifiquement sur les questions découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international. De plus, les contributions de personnes et de couples ayant conclu des conventions de maternité de substitution à caractère international ont pu être recueillies par l’intermédiaire de trois associations de couples demandeurs. Une page spécialement consacrée à ce projet a été créée en 2013 sur le site web de la Conférence de La Haye.

19 Le Document préliminaire No 4 à l’attention de la réunion de 2014 du Conseil apporte des informations plus détaillées concernant la réunion du Groupe d’experts.

*The increase in number of Contracting States to Conventions on International legal co-operation and litigation from 2000 to 2013
Augmentation du nombre d’États contractants aux Conventions sur l’entraide judiciaire et administrative et le contentieux international de 2000 à 2013*



complement APEC’s Ease of Doing Business (“EoDB”) initiative by facilitating cross-border transactions, and to share experiences concerning the implementation and operation of the Convention and the e-APP among the APEC Member Economies. Following the success of the workshop, APEC Ministers reaffirmed the benefits of the Apostille Convention to Member Economies at the subsequent APEC summit in Bali (Indonesia). In a Joint Ministerial Statement released on 5 October 2013,²¹ the APEC Ministers recognised that “APEC-wide adoption of the Hague Apostille Convention would facilitate APEC’s EoDB targets in the area of trading across borders and advance institutional connectivity among APEC authorities” and “encouraged wider participation in the Hague Apostille Convention”.

Also in June 2013, the Permanent Bureau conducted a technical assistance mission to Mexico to provide training to federal and state Competent Authorities on the operation of the Convention and to advise on the development of internal guidelines for the issuance of Apostilles. The guidelines were promulgated by the federal government shortly after the mission. The same will hopefully be done in the future in all 32 Mexican states. Once in place, the guidelines should harmonise practices and address existing uncertainties in relation to the issuance of Apostilles in Mexico.

Throughout 2013, the Permanent Bureau also worked closely with the International Finance Corporation of the World Bank Group to support the accession and implementation of the Apostille Convention by Tajikistan. In April, the then-Deputy Secretary General attended a series of meetings with high-level government officials in Dushanbe

21 The Joint Ministerial Statement is available at <http://www.apec.org/Meeting-Papers/Ministerial-Statements/Annual/2013/2013_amm.aspx>.

Entraide judiciaire et administrative et contentieux international

*Convention Apostille (1961)*²⁰

La Convention Apostille facilite la circulation des actes publics en remplaçant les formalités lourdes et souvent coûteuses de « légalisation » par la simple émission d’un certificat d’authentification uniformisé, l’« Apostille ».

Le Bureau Permanent a mené toute une série d’activités en 2013 en vue de soutenir la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Apostille et d’encourager de nouveaux États à y adhérer.

En juin 2013, le Bureau Permanent a pris part à un atelier portant sur la simplification de la procédure d’authentification pour la production d’actes publics à l’étranger au moyen de la Convention Apostille (« *A Simplified Authentication Process for the Production of Public Documents Abroad through the Use of the Hague Apostille Convention* »). L’Atelier, qui s’est tenu à Medan (Indonésie), était organisé par le Ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong (Chine), sous les auspices du Comité économique de l’APEC, et en collaboration avec le Bureau régional Asie Pacifique de la Conférence de La Haye. Il avait pour objectif de présenter la Convention Apostille, de montrer comment elle peut compléter l’initiative de l’APEC sur la facilité de faire des affaires (« *Ease of Doing Business* » ou « EoDB ») en favorisant les transactions transfrontières, et de mettre en commun les expériences relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement de la Convention et de l’e-APP dans les économies représentées à l’APEC. Au vu du succès de cet atelier, les ministres de l’APEC ont réaffirmé l’intérêt, pour les économies membres, d’être

20 *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l’exigence de la légalisation des actes publics étrangers.*

(Tajikistan) to promote and raise the visibility of the Apostille Convention. The Consultative Council on Improvement of the Investment Climate led by the President of Tajikistan subsequently recommended the country's prompt accession to the Apostille Convention. To reinforce the momentum, the Permanent Bureau advised the Government on how to develop a framework that would make Apostille services accessible to all citizens and businesses.

The Permanent Bureau also provided customised support to Viet Nam in relation to its imminent accession to the Apostille Convention in December 2013. A workshop was organised by the Ministry of Foreign Affairs of Viet Nam with the support of the European Union Delegation to Viet Nam and the US State Department in Ha Noi on 9 December 2013. The workshop introduced officials to the Convention, provided information on the practical operation of the Convention and the impact it would have on existing procedures, rules, and regulations affecting the relevant Convention Authorities for Viet Nam. Participants were also introduced to the new digital database and software adopted for the purpose of providing relevant authentication services that would be available in accordance with the Convention.

E-APP

The electronic Apostille Program was developed to promote the implementation and use of secure software technology for the issuance of electronic Apostilles (e-Apostilles) and the operation of electronic registers of Apostilles (e-Registers). In 2013, e-Registers became operational in Ireland and Nicaragua, and the Republic of Moldova became the fifth jurisdiction to issue e-Apostilles. By the end of the year, the e-APP was operational in 18 Contracting States, with over 160 Competent Authorities issuing e-Apostilles and / or maintaining e-Registers.

One of the aspects which contribute to the success of the e-APP program is the regular fora organised by the Hague Conference, which are designed to promote good practices and bring together experts from around the world to exchange information about the implementation of the e-APP, share latest developments, and allow new States to learn from the experience of the growing number of e-APP jurisdictions. From 17 to 18 October 2013, the 8th International Forum on the e-APP was held in Montevideo, Uruguay. The forum was organised by the Ministry of Foreign Affairs of Uruguay in collaboration with the Permanent Bureau, and was the first forum to be held in Latin America. The focus of the 8th forum was the issuance of e-Apostilles, in particular the different practices in which electronic public documents are executed, apostilled and produced abroad.

Parties à la Convention Apostille, lors du sommet de l'APEC tenu par la suite à Bali (Indonésie). Dans une déclaration ministérielle conjointe rendue publique le 5 octobre 2013²¹, les ministres de l'APEC ont reconnu que « l'adoption, à l'échelle de l'APEC, de la Convention Apostille faciliterait la poursuite des objectifs EoDB de l'APEC dans le domaine du commerce transfrontière et renforcerait la connectivité institutionnelle entre les autorités de l'APEC », et « ont encouragé une plus large adhésion à la Convention Apostille » (traduction du Bureau Permanent).

Toujours en juin 2013, le Bureau Permanent a mené une mission d'assistance technique au Mexique, en vue de former les Autorités compétentes fédérales et étatiques au fonctionnement de la Convention et de recommander l'élaboration de directives internes pour l'émission d'Apostilles, un outil promulgué peu après la mission par le Gouvernement fédéral. Il est à espérer que les 32 états mexicains suivront cette voie. Une fois en place, les directives devraient permettre d'harmoniser les pratiques et de dissiper les incertitudes liées à l'émission d'Apostilles au Mexique.

Tout au long de l'année 2013, le Bureau Permanent a aussi travaillé en étroite coopération avec l'IFC (*International Finance Corporation*) du Groupe Banque mondiale afin d'encourager le Tadjikistan à adhérer à la Convention et à la mettre en œuvre. En avril, M. Christophe Bernasconi, à l'époque Secrétaire général adjoint, a pris part à une série de réunions aux côtés de représentants gouvernementaux de haut rang à Douchanbé (Tadjikistan) afin de promouvoir la Convention Apostille et d'accroître sa visibilité. Le Conseil consultatif sur l'amélioration du climat d'investissement, dirigé par le Président du Tadjikistan, a par la suite recommandé à l'État d'adhérer à la Convention dans les meilleurs délais. Afin d'appuyer encore cette dynamique, le Bureau Permanent a prodigué ses conseils au Gouvernement concernant les moyens d'élaborer un cadre qui mettrait les services d'Apostille à la disposition de l'ensemble des citoyens et des entreprises.

Le Bureau Permanent a en outre apporté un soutien personnalisé au Viet Nam dans le cadre de son adhésion imminente à la Convention Apostille, en décembre 2013. Un atelier, organisé par le Ministère des Affaires étrangères du Viet Nam avec le soutien de la Délégation de l'Union européenne au Viet Nam et du Département d'État américain, s'est tenu à Hanoï le 9 décembre 2013. Cet atelier a servi à présenter la Convention aux représentants et à leur apporter des informations concernant son fonctionnement pratique et son influence potentielle sur les procédures, règles et règlements impliquant les autorités Viet Namiennes

21 La déclaration ministérielle conjointe est disponible en anglais uniquement à l'adresse : < http://www.apec.org/Meeting-Papers/Ministerial-Statements/Annual/2013/2013_amm.aspx >.

***Service Convention (1965) and Evidence Convention (1970)*²²**

The Service and Evidence Conventions facilitate the efficient conduct of cross-border civil procedure by establishing channels for the transmission of requests for service and the taking of evidence abroad, and fostering international legal co-operation between the authorities involved. The Access to Justice Convention (1980)²³ complements these instruments by removing some of the barriers that litigants may face when engaging in civil proceedings in a foreign State.

Preparatory work was stepped up in relation to the next meeting of the Special Commission on the practical operation of the Conventions scheduled to take place from 20 to 23 May 2014, a key aspect of which is the drafting of a new *Practical Handbook on the Operation of the Evidence Convention and updates to the Practical Handbook on the Operation of the Service Convention*. The Hague Conference continues to work closely with the International Union of Judicial Officers (UIHJ) to promote the Service Convention and its sound operation.

***Choice of Court Convention (2005)*²⁴**

The 2005 Choice of Court Convention reinforces the effectiveness of choice of court agreements between parties to international commercial transactions. In doing so, the Convention provides parties with the opportunity to agree in advance on how disputes arising between them will be resolved (*transactional planning*), creating a legal environment that is more amenable to international trade and investment.

To facilitate the entry into force of the Convention, the Permanent Bureau continues to monitor developments within various States. The European Union, which signed the Convention on 1 April 2009, is currently working on the Convention's approval. To this end, a proposal is expected from the European Commission on 30 January 2014. With Mexico having acceded in 2007, the Convention is set to enter into force in the first half of 2015.

In 2013, the Permanent Bureau intensified its efforts to promote the 2005 Choice of Court Convention at conferences and seminars around the world. In September 2013, the Permanent Bureau, along with its

22 *Hague Convention of 15 November 1965 on the Service Abroad of Judicial and Extrajudicial Documents in Civil or Commercial Matters* and the *Hague Convention of 18 March 1970 on the Taking of Evidence Abroad in Civil or Commercial Matters*, respectively.
23 *Hague Convention of 25 October 1980 on International Access to Justice*.
24 *Hague Convention of 30 June 2005 on Choice of Court Agreements*.

compétentes en vertu de la Convention. Les participants ont également découvert la nouvelle base de données numérique ainsi que le logiciel adopté pour la prestation des services d'authentification que prévoit la Convention.

E-APP

Le Programme Apostille électronique a été conçu pour promouvoir la mise en œuvre et l'utilisation d'une technologie logicielle sécurisée aux fins de l'émission d'Apostilles électroniques (e-Apostilles) et de la tenue de registres électroniques d'Apostilles (e-Registers). En 2013, les e-Registers de l'Irlande et du Nicaragua sont devenus opérationnels, et la République de Moldova est devenue le cinquième État émetteur d'e-Apostilles. À la fin de l'année, l'e-APP était fonctionnelle dans 18 États contractants, et plus de 160 Autorités compétentes émettaient des e-Apostilles ou tenaient des e-Registers.

Les Forums régulièrement organisés par la Conférence de La Haye font partie des clés de ce succès ; ces événements visent à promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques et à rassembler des experts du monde entier, qui peuvent ainsi échanger des informations relatives à la mise en œuvre de l'e-APP, faire part des derniers développements les concernant et permettre aux nouveaux venus de tirer parti de l'expérience des États ou territoires, de plus en plus nombreux, ayant rejoint l'e-APP. Le 8^e Forum international sur l'e-APP s'est tenu à Montevideo (Uruguay) les 17 et 18 octobre 2013. Pour cette première édition en Amérique latine, le Forum était organisé par le Ministère uruguayen des Affaires étrangères, en collaboration avec le Bureau Permanent. L'accent était cette fois mis sur l'émission d'e-Apostilles, notamment les différentes méthodes employées pour exécuter, apostiller et produire à l'étranger des actes publics électroniques.

***Conventions Notification (1965) et Preuves (1970)*²²**

Les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 vont dans le sens d'un déroulement efficace de la procédure civile transfrontière en établissant des voies de transmission des demandes de notification et d'obtention de preuves à l'étranger, et en facilitant l'entraide judiciaire et administrative entre les autorités impliquées. La Convention Accès à la justice de 1980²³ s'inscrit en complément de ces instruments, puisqu'elle élimine certains des obstacles auxquels se heurtent les parties à des procédures civiles à l'étranger.

22 *Convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale* et *Convention de La Haye du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale*, respectivement.
23 *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice*.

Asia Pacific Regional Office, organised a Conference on International Litigation in the Asia Pacific region, in collaboration with the Government of the People's Republic of China. Over 40 judges, government officials, academics and other experts from 13 States in the Asia Pacific region attended the event (more details are provided under the section, Asia Pacific Regional Office, *infra*).

The Judgments Project

The “Judgments Project” refers to the work undertaken by the Hague Conference since 1992 on two key aspects of private international law in cross-border litigation in civil and commercial matters: the international jurisdiction of courts and the recognition and enforcement of their judgments abroad.

Initially, the Judgments Project consisted of a broadly targeted instrument, but various circumstances led to the initial project being scaled down to concentrate on international cases involving choice of court agreements. This led to the conclusion of the Hague Choice of Court Convention in 2005.

In 2011, the Council agreed that an Experts’ Group should be established to assess the possible merits of resuming the Judgments Project and in 2012, the Council agreed that work on the Judgments Project should proceed. The Council established a Working Group to prepare proposals on the recognition and enforcement of judgments, including jurisdictional filters, and asked an Experts’ Group to study and discuss the desirability and feasibility of making provisions in relation to jurisdiction.

In February 2013, the Working and Experts’ Groups met back-to-back in The Hague. Following the conclusion of these meetings, the participating Members engaged in extensive consultations with regard to their positions on possible ways to further organise and sequence the work of both Groups.

To facilitate these consultations, in August 2013, the Permanent Bureau circulated a Process Paper to all Members of the Organisation. The Paper recalled the respective mandates of the two Groups, summarised the views that had been expressed by the Members as to the sequencing of work, and suggested a possible path forward.

The Permanent Bureau received a number of responses to the Paper from the participating Members indicating general support for the path forward suggested in the Paper. In December 2013, the Secretary General updated the Members on the outcome of the consultations and convened a second Working Group meeting on the Judgments Project, which is scheduled to take place from 24 to 28 February 2014.

Les préparatifs se sont intensifiés en vue de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de ces Conventions, prévue du 20 au 23 mai 2014 : les travaux préparatoires consistent essentiellement en la rédaction d’un nouveau *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves* et la mise à jour du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification*. La Conférence de La Haye continue de travailler étroitement avec l’Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) pour promouvoir la Convention Notification et son bon fonctionnement.

Convention Élection de for (2005)²⁴

La Convention Élection de for de 2005 accroît l’efficacité des accords d’élection de for entre les parties à des transactions commerciales internationales. Ce faisant, elle permet aux parties de convenir à l’avance du mode de règlement des différends qui pourraient survenir entre elles (*planification transactionnelle*) en vue de créer un environnement juridique plus propice au commerce international et aux investissements à l’étranger.

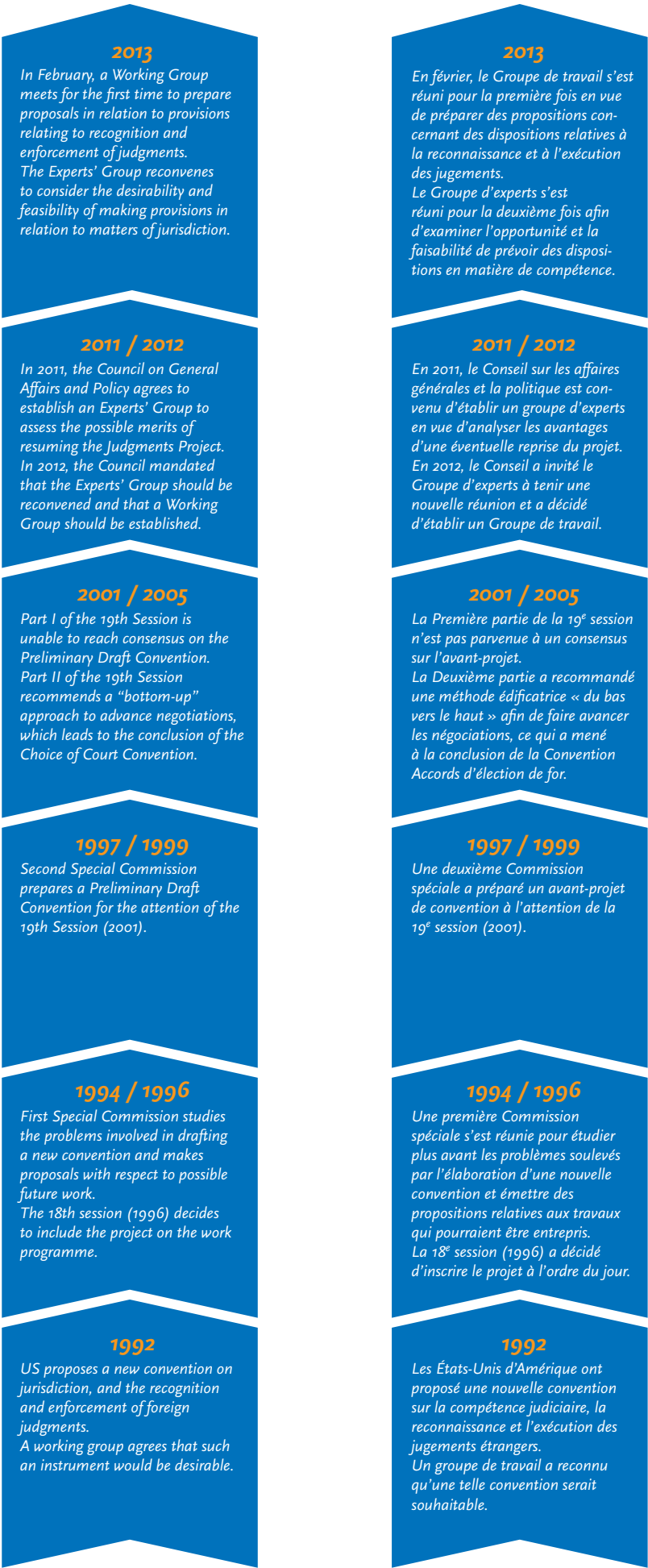
Afin de faciliter l’entrée en vigueur de la Convention, le Bureau Permanent continue de suivre les développements en cours dans différents États. L’Union européenne, qui a signé la Convention le premier avril 2009, travaille actuellement en vue d’approuver la Convention. À cette fin, la Commission européenne devrait publier une proposition le 30 janvier 2014. Sachant que le Mexique y a adhéré en 2007, la Convention devrait entrer en vigueur au premier semestre 2015.

En 2013, le Bureau Permanent a redoublé d’efforts pour promouvoir la Convention Élection de for de 2005 lors de conférences et de séminaires tenus sur le plan international. En septembre 2013, le Bureau Permanent a organisé, aux côtés de son Bureau régional Asie Pacifique, une conférence sur le contentieux international dans la région Asie Pacifique, en coopération avec le Gouvernement de la République populaire de Chine. Plus de 40 juges, représentants gouvernementaux, universitaires et autres experts venus de 13 États de la région Asie Pacifique ont pris part à l’événement (présenté plus en détail sous la rubrique consacrée au Bureau régional Asie Pacifique, *infra*).

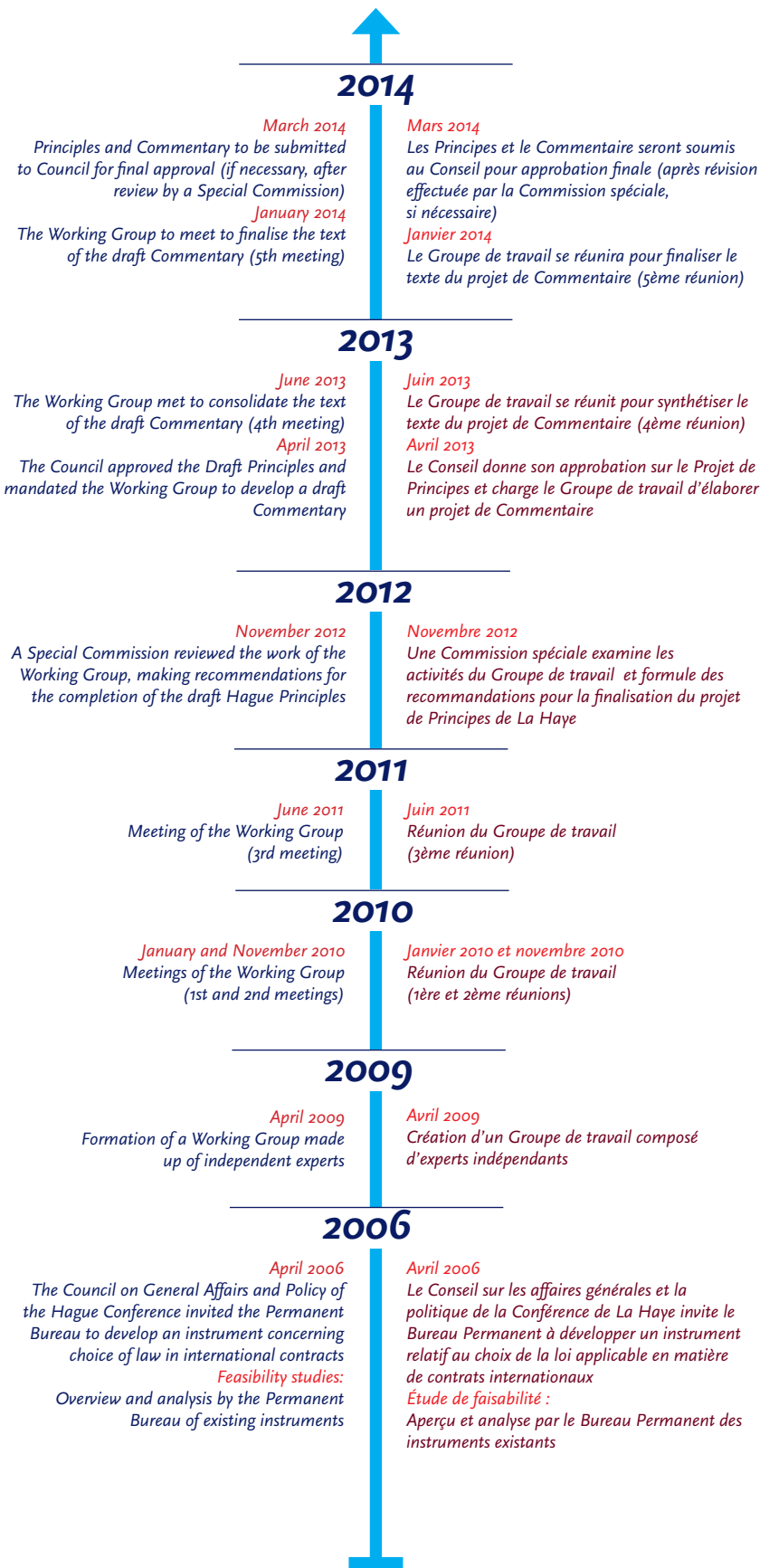
Le projet sur les Jugements

Le « projet sur les Jugements » fait référence aux travaux entrepris par la Conférence de La Haye depuis 1992 concernant deux aspects clés du droit international privé dans le domaine du contentieux international en matière civile et commerciale : la compétence internationale des juridictions et la

24 Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d’élection de for.



Chronology of the Judgments Project
Chronologie du projet sur les Jugements



Chronology of the Project: Choice of Law in International Commercial Contracts
Chronologie du Projet: Choix de la loi applicable commerciaux contrats internationaux

International Commercial and Finance Law

Draft Hague Principles on Choice of Law in International Commercial Contracts

At its April 2013 meeting, the Council welcomed the work carried out by the Working Group on the Draft Hague Principles on Choice of Law in International Commercial Contracts (the “Draft Hague Principles”), as further developed by the Special Commission held in November 2012. Giving its preliminary endorsement of the Draft Hague Principles, the Council mandated the Working Group to prepare a draft Commentary to accompany the Principles.

Pursuant to this mandate, the Working Group, chaired by Mr Daniel Girsberger, met from 24 to 26 June 2013 at the Permanent Bureau for the fourth time. The participating experts discussed the wording of the draft Commentary accompanying the Draft Hague Principles and identified relevant general issues relating to the text. The Permanent Bureau then circulated the resulting revised version of the draft Commentary to all Working Group members for further consultation.

After revising the draft Commentary to reflect the Working Group members’ amendments, the Permanent Bureau sent, on 22 November 2013, the most recent revision to all Members of the Conference. By early 2014, comments are expected from Member States and experts on the revised draft. The Group will subsequently address the content of these comments at its fifth meeting, scheduled from 27 to 28 January 2014 at the Permanent Bureau in The Hague.

Projects and activities involving more than one of the above instruments

Regional seminars providing technical assistance and promoting Hague Conference work

Experts from the Hague Conference took part in a seminar in Tbilisi (Georgia) jointly organised with IRZ from 26 to 28 February 2013 entitled, “Fostering Co-operation through Hague Conventions”. Participants included judges and government officials from several States, including Armenia, Azerbaijan, Bulgaria, Georgia, Germany, Kazakhstan, the Republic of Moldova, Romania, Turkey, Ukraine and Uzbekistan as well as the Court of the Eurasian Economic Community. The event was intended to build on a similar seminar held in Bonn in 2010 by encouraging participants to actively discuss recent progress in their respective countries on the implementation and operation of certain Hague Conventions.

reconnaissance et l’exécution de leurs décisions à l’étranger.

Initialement, le projet sur les Jugements devait être un instrument très largement défini, mais différentes circonstances ont conduit à le délimiter de façon plus restrictive afin de le faire porter plus spécifiquement sur les affaires internationales impliquant des accords d’élection de for, ce qui a mené, en 2005, à la conclusion de la Convention éponyme.

En 2011, le Conseil est convenu d’établir un Groupe d’experts en vue de déterminer s’il était potentiellement pertinent de relancer le projet sur les Jugements et en 2012, il s’est prononcé en faveur d’une reprise des travaux y afférents. Il a mandaté un Groupe de travail en vue de préparer des propositions sur la reconnaissance et l’exécution des jugements, comprenant des filtres juridictionnels, et a demandé à un Groupe d’experts de déterminer s’il était opportun et faisable de prévoir des dispositions en matière de compétence.

En février 2013, les Groupes de travail et d’experts se sont réunis l’un après l’autre à La Haye. Au terme de ces deux réunions, les Membres impliqués ont entamé de vastes consultations et ont fait part de leurs différents points de vue quant aux moyens possibles d’organiser et de répartir les travaux des deux Groupes.

Pour faciliter ces consultations, le Bureau Permanent a transmis un Document de procédure à l’ensemble des Membres de l’Organisation en août 2013. Ce document rappelait les mandats respectifs des deux Groupes, résumait les opinions exprimées par les Membres concernant l’enchaînement des travaux, et suggérait une voie à suivre.

L’envoi du document a suscité un certain nombre de réactions de la part des Membres participants, qui ont majoritairement fait savoir au Bureau Permanent qu’ils étaient d’accord avec la voie proposée. En décembre 2013, le Secrétaire général a informé les Membres de l’issue des consultations et a convoqué une seconde réunion du Groupe de travail relatif au projet sur les Jugements, du 24 au 28 février 2014.

Droit commercial et financier international

Projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux

Lors de sa réunion d’avril 2013, le Conseil a salué les travaux menés par le Groupe de travail en charge du projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux (le « projet de Principes de La Haye »), tel qu’affiné par la

In light of the successful regional seminar in Tbilisi, the Hague Conference and IRZ planned a second regional seminar for States from the Middle East and North African region, which took place from 28 to 30 October 2013. The regional seminar included experts from Egypt, Jordan, Lebanon, Mauritania, Morocco, Tunisia and Saudi Arabia.

Commission spéciale lors de sa réunion de novembre 2012. Le Conseil a approuvé à titre préliminaire le projet de Principes de La Haye et a confié au Groupe de travail le mandat d'élaborer un projet de Commentaire l'accompagnant.

Conformément à ce mandat, le Groupe de travail, présidé par M. Daniel Girsberger, s'est réuni du 24 au 26 juin 2013 dans les locaux du Bureau Permanent pour la quatrième fois. Les experts participants ont discuté de la formulation du projet de Commentaire accompagnant le projet de Principes de La Haye et ont relevé les questions d'ordre général que soulevait le texte. Le Bureau Permanent a ensuite diffusé la version ainsi révisée du projet de Commentaire à l'ensemble des membres du Groupe de travail pour une nouvelle consultation.

Après avoir retravaillé le projet de Commentaire afin qu'il reflète les modifications proposées par les membres du Groupe de travail, le Bureau Permanent a envoyé, le 22 novembre 2013, une version révisée à tous les Membres de la Conférence. Début 2014, la Conférence de La Haye devrait recevoir les observations des États membres et des experts sur le projet révisé, dont le Groupe tiendra compte lors de sa cinquième réunion, les 27 et 28 janvier 2014, dans les locaux du Bureau Permanent à La Haye.

Projets et activités associés à plus d'un des instruments précités

Séminaires régionaux de prestation d'une assistance technique et de promotion des travaux de la Conférence de La Haye

Des experts de la Conférence de La Haye ont pris part à un séminaire tenu à Tbilisi (Géorgie) du 26 au 28 février 2013. Organisé conjointement avec l'IRZ, ce séminaire, intitulé « Promouvoir la coopération par le biais des Conventions de La Haye », a rassemblé des juges et des représentants gouvernementaux de plusieurs États, notamment l'Allemagne, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, le Kazakhstan, la République de Moldova, l'Ouzbékistan, la Roumanie, la Turquie et l'Ukraine, ainsi que la Cour de la Communauté économique eurasienne. Faisant suite à un séminaire analogue tenu à Bonn en 2010, le séminaire a encouragé les participants à discuter activement des progrès récemment accomplis dans leurs pays respectifs concernant la mise en œuvre et le fonctionnement de certaines Conventions de La Haye. Au vu du succès rencontré par le séminaire régional de Tbilisi, la Conférence de La Haye et l'IRZ ont organisé un second séminaire régional, à l'intention des États de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui s'est tenu du 28 au 30 octobre 2013. Cette fois, le séminaire a réuni des experts d'Arabie saoudite, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie.

News Coverage*

Asia

“Viet Nam is officially accepted as a Member from April 10, 2013. According to the MOJ, the accession to the Hague Conference will mark the intensive and extensive integration of Viet Nam into the international legal sector. **It shows Viet Nam’s willingness to cooperate with other countries to support each other in dealing with the management of the legal requirements of international justice**, said Vice Minister Lien”

VIETNAMNET ONLINE, APRIL 2013

“Japan to join child abduction treaty”

THE JAPAN TIMES, JANUARY 2013

Latin America

“Paraguay takes an important step towards modernization. With the adoption of the Hague Convention on Apostille, Paraguay joins with more than 100 countries that have ratified the Convention and, in an indirect way, facilitates and promotes foreign investment”

5 DIAS PARAGUAY, JULY 2013 (TRANSLATED FROM SPANISH)

US

“Secretary for Justice, Rimsky Yuen, SC, delivers a keynote speech at the event celebrating the 120th anniversary of the Hague Conference on Private International Law held in the Hague, the Netherlands”

HONG KONG ECONOMIC AND TRADE OFFICE IN WASHINGTON D.C. NEWSLETTER, JUNE 2013

Europe

“Singapore, Albania and Ukraine sign the Hague Convention on Child Abduction treaty”

KYIVPOST, FEBRUARY 2013 (UKRAINE)

“Child abduction: Japan signs the Child Abduction Convention”

LE PARISIEN, MAY 2013 (TRANSLATION FROM FRENCH)

* Selection of quotes / excerpt from various news outlets related to Hague Conference work.

Couverture médiatique*

Asie

« Le Viet Nam est officiellement admis comme Membre de la Conférence de La Haye à compter du 10 avril 2013. D'après le Ministère de la Justice, l'admission du Viet Nam marquera l'intensification et l'approfondissement de l'intégration du pays sur la scène juridique internationale. **Cet événement démontre la volonté du Viet Nam de coopérer avec d'autres pays en vue de permettre un soutien mutuel dans le cadre de la gestion des exigences juridiques associées à la justice internationale**, a déclaré le vice-Ministre, M. Lien »

(TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR LE BUREAU PERMANENT), VIETNAMNET ONLINE, AVRIL 2013.

« Le Japon s'apprête à devenir un État contractant à la Convention Enlèvement d'enfants »

(TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR LE BUREAU PERMANENT), THE JAPAN TIMES, JANVIER 2013.

Amérique latine

« Le Paraguay franchit une étape importante vers la modernisation. En adoptant la Convention [Apostille], il rejoint plus de 100 pays ayant déjà ratifié l'instrument et, indirectement, facilite et promeut l'investissement à l'étranger »

(TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR LE BUREAU PERMANENT), 5 DIAS PARAGUAY, JUILLET 2013.

États-Unis d'Amérique

« Le Ministre de la Justice, Rimsky Yuen, prononce un discours liminaire à l'occasion de l'événement marquant les 120 ans de la Conférence de La Haye de droit international privé, à La Haye (Pays-Bas) »

(TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR LE BUREAU PERMANENT), HONG KONG ECONOMIC AND TRADE OFFICE IN WASHINGTON D.C. NEWSLETTER, JUIN 2013

Europe

« Singapour, l'Albanie et l'Ukraine signent la Convention de La Haye sur l'enlèvement d'enfants »

(TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR LE BUREAU PERMANENT), KYIVPOST, FÉVRIER 2013 (UKRAINE)

“Enlèvement d'enfants: le Japon approuve l'adhésion à la Convention de La Haye”,

LE PARISIEN, MAI 2013 (FRANCE)

* Sélection de citations / extraits d'articles publiés par différents médias au sujet des travaux de la Conférence de La Haye.

Regional Offices

Bureaux régionaux

42

Latin America (Buenos Aires)

On 23 August 2013 the Embassy of the Argentine Republic formally notified the Secretary General that the Host Country Agreement regarding the establishment of the Organisation's Latin America Regional Office in Buenos Aires entered into force. This milestone was followed closely by a visit to the region by the Secretary General. The mission was initiated in response to a request from Argentina's National Organ. The regional event included representatives from 14 Latin American States and encouraged dialogue on ways the Latin America Regional Office and Latin American States could enhance the benefits to each other in the future.

In the area of child protection, a seminar was organised from 4 to 6 December 2013, in Santiago, Chile. Officials from National Organs, Ministries of Foreign Affairs, Ministries of Justice, State Attorneys, representatives of the Judiciary, Members of the International Hague Network of Judges, Central Authorities, Childhood Authorities and academics from Latin America and Spain attended the programme, which focused on the 1996 Child Protection and 2007 Child Support Conventions. This meeting produced two important documents: a *draft Explanatory Note on Specific Matters concerning the 1996 Convention* and a *draft Study of Legal and Practical Impacts of the 2007 Convention on Latin America*. Both documents will eventually be published after further revisions and discussions among participants.

In February 2013, the Latin America Representative also co-ordinated a training programme for judges and Central Authority officials in Guatemala, in collaboration with the Supreme Court Children's Unit and the support of UNICEF.

There have also been considerable developments in the area of judicial co-operation and litigation, with the Inter-American Bar Association (IABA) issuing a declaration in June 2013 which included a recommendation that States join the main Hague Conventions on international legal co-operation and litigation matters.

Asia Pacific (Hong Kong)

In February 2013, the Representative of the Asia Pacific Regional Office signed its first Memorandum of Understanding on Academic Co-operation (MOU) with Kyushu University (Japan). This MOU has resulted in a graduate student from Kyushu University coming to the Regional Office as an intern for five months from November 2013 to March 2014.

Other MOUs have since been concluded with other universities and institutions. Those include Gujarat National Law University (India), the College of Law of

Amérique latine (Buenos Aires)

Le 23 août 2013, l'Ambassade de la République d'Argentine a officiellement informé le Secrétaire général de l'entrée en vigueur de l'Accord de siège relatif à l'établissement du Bureau régional Amérique latine de l'Organisation à Buenos Aires. Peu après cette étape importante, le Secrétaire général s'est rendu dans la région, en réponse à une demande émanant de l'Organe national argentin. Cette mission s'inscrivait dans le cadre d'un événement régional, qui a réuni des représentants de 14 États d'Amérique latine et visait à encourager le dialogue autour des moyens pour le Bureau régional de continuer à servir les intérêts des États de la région, et vice versa.

Dans le domaine de la protection des enfants, un séminaire essentiellement axé sur les Conventions Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007 s'est tenu du 4 au 6 décembre 2013 à Santiago (Chili). Des membres d'Organes nationaux, de Ministères des Affaires étrangères et de Ministères de la Justice, des procureurs, des représentants du pouvoir judiciaire, des membres du Réseau international de juges de La Haye, d'Autorités centrales et d'autorités de protection de l'enfance, ainsi que des universitaires, y ont notamment pris part. Deux documents importants ont été produits à cette occasion : un *projet de Note explicative sur les questions spécifiques associées à la Convention de 1996* et un *projet d'Étude sur les effets juridiques et pratiques de la Convention de 2007 en Amérique latine*. Ces documents seront publiés ultérieurement après une phase de révision et de discussion entre participants.

En février 2013, le Représentant du Bureau régional Amérique latine a également coordonné un programme de formation au Guatemala à l'intention des juges et membres de l'Autorité centrale, en coopération avec le Département de l'enfance de la Cour suprême et avec le soutien de l'Unicef.

D'importants développements sont également intervenus dans le domaine de l'entraide judiciaire et administrative et du contentieux ; l'*Inter-American Bar Association* (IABA) a par exemple publié une déclaration en juin 2013 recommandant aux États de devenir Parties aux principales Conventions de La Haye en matière d'entraide judiciaire et administrative et de contentieux.

Asie Pacifique (Hong Kong)

En février 2013, le Représentant du Bureau régional Asie Pacifique a signé un premier Protocole d'accord, encadrant les modalités de sa coopération avec l'Université de Kyushu (Japon). Ce Protocole d'accord a permis au Bureau régional d'accueillir un étudiant de deuxième cycle de l'Université de Kyushu pour un stage de cinq mois, entre novembre 2013 et mars 2014.

43

De La Salle University (Philippines), the Law School at Melbourne University (Australia), and Hughes Hall (Cambridge). In respect of the latter, the Asia Pacific Regional Office, together with Lipman Karas (an Australian law firm with offices in Hong Kong and London), is working with Cambridge University post-graduate students based in Hughes Hall to set up a Centre for Private International Law, modelled after the Lauterpacht Centre for International Law. It is envisaged that, with the establishment of the new Centre, the Regional Office can draw on Cambridge University's expertise in private international law in support of the Regional Office's activities in the Asia Pacific.

In addition to the Macao event on Intercountry Adoption (described in more detail under the Intercountry Adoption), the Regional Office played a key role in organising a Conference on International Litigation in Wuhan, People's Republic of China, held from 23 to 24 September 2013. The Conference was dedicated to the 2005 Choice of Court Convention and the work carried out by the Hague Conference in the area of international jurisdiction and the recognition and enforcement of foreign judgments (the Judgments Project).²⁵ The event was organised by the Permanent Bureau of the Hague Conference, its Regional Office, the Government of the People's Republic of China and Wuhan University. While severe weather conditions prevented experts from the Philippines and Macao SAR from travelling to attend the event, judges, government officials, academics and other experts from 13 Asia Pacific States (Australia, Cambodia, China, India, Indonesia, Republic of Korea, Lao People's Democratic Republic, Myanmar, New Zealand, Singapore, Sri Lanka, Thailand and Viet Nam) took part in the Conference. The two-day programme offered presentations and discussions intended to raise participants' awareness of multilateral, region-specific and bilateral instruments dealing with choice of court agreements, as well as the opportunity to exchange information on the rules and practices in their States with regard to jurisdiction and recognition and enforcement of foreign judgments in the broader context of all cross-border civil and commercial matters. The programme included an engaging keynote address by the Solicitor General of the Commonwealth of Australia on the benefits of the 2005 Choice of Court Convention for international trade and investment within the Asia Pacific region.

D'autres Protocoles d'accord ont par la suite été conclus avec d'autres universités et institutions, notamment : *Gujarat National Law University* (Inde), Faculté de droit de la *De La Salle University* (Philippines), Faculté de droit de la *Melbourne University* (Australie), et *Hughes Hall* (Cambridge). À cet égard, le Bureau régional Asie Pacifique, en coopération avec Lipman Karas (cabinet d'avocats australien ayant des bureaux à Hong Kong et Londres), travaille avec des étudiants de troisième cycle de *Hughes Hall* en vue d'établir un Centre de droit international privé, inspiré du Centre Lauterpacht de droit international. L'idée est que le Bureau régional profite de l'expérience de l'Université de Cambridge en droit international privé, grâce à l'établissement du nouveau Centre, dans le cadre des activités qu'il mène dans la région Asie Pacifique.

Outre l'événement de Macao sur l'adoption internationale (détaillé dans la section Adoption internationale), le Bureau régional a joué un rôle clé dans l'organisation d'une conférence sur le contentieux international, tenue à Wuhan (République populaire de Chine) les 23 et 24 septembre 2013. Cette conférence portait sur la Convention Élection de for de 2005 et les travaux menés par la Conférence de La Haye dans le domaine de la compétence internationale et de la reconnaissance et de l'exécution des décisions rendues à l'étranger (projet sur les Jugements)²⁵. L'événement était organisé par le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye, son Bureau régional, le Gouvernement de la République populaire de Chine et l'Université de Wuhan. Même si des conditions météorologiques très défavorables ont empêché certains experts des Philippines et de la RAS de Macao de faire le déplacement, des juges, représentants gouvernementaux, universitaires et autres experts de 13 États de la région Asie Pacifique (Australie, Cambodge, Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam) ont pris part à la conférence. Tout au long de ce programme de deux jours, les participants ont eu l'occasion de se familiariser avec les instruments bilatéraux, régionaux et multilatéraux portant sur les accords d'élection de for, en assistant à des présentations et en prenant part à des discussions. Ils ont en outre pu échanger des informations sur les règles et pratiques de leurs États respectifs en matière de compétence mais aussi de reconnaissance et d'exécution des décisions rendues à l'étranger dans le contexte plus large des questions civiles et commerciales transfrontières. Le Ministre adjoint de la Justice australien (*Solicitor General of the Commonwealth of Australia*) a effectué une présentation liminaire très intéressante sur l'utilité de la Convention Élection de for de 2005 aux fins du commerce international et des investissements à l'étranger dans la région Asie Pacifique.

²⁵ Voir la section consacrée au projet sur les Jugements, *supra*.

²⁵ See section on the Judgments Project, *supra*.



Administration

The Hague Conference's 2013 activities and programmes were made possible thanks to the diverse range of resources at its disposal. From a growing social media presence and over one million visitors to the Organisation's website; to financial and in-kind support from Members and other stakeholders; to a dedicated team of experts, interns and staff, the support provided to the Hague Conference collectively contributed to yet another successful year.

Les activités et programmes de la Conférence de La Haye en 2013 ont pu être menés à bien grâce aux différentes ressources mises à sa disposition. L'utilisation croissante des réseaux sociaux et le site web de l'Organisation, qui a attiré plus d'un million de visiteurs, le soutien financier et les contributions en nature apportés par les Membres et autres parties prenantes, mais aussi les experts, le personnel et les stagiaires, tous très dévoués, ont permis à la Conférence de La Haye de connaître une nouvelle année couronnée de succès.

Connecting online In 2013 the Hague Conference had **1.506.597 unique visits** on its website www.hcch.net, of which **19%** were from the **United States**, **7%** from **France**, **6%** from **Spain** and **5.5%** from the **Netherlands**. In addition, **45%** speak **English**, **7%** **Spanish** and **4.7%** **French**. The Conference received **1825 unique visits** on its **Facebook** page and **553 fans** follow its page and are notified of any updates, **55% of which are women**, and **44% are men**. Most fans come from the United States of America (**64**), followed by the Netherlands (**52**), Argentina (**28**), Brazil (**28**) and Mexico (**27**). The Hague Conference's **LinkedIn** page has between **20 and 38 unique visitors** per month and an average of **42 page views** per month. **535 People follow** the Hague Conference, of which **46.1%** have a **legal background**, **10.3%** work in **Education**. On **Twitter**, the **129 tweets** of the Hague Conference in 2013 were read by **201 followers**, **112 of whom were new this year**. On **Facebook** the most **popular post** was the announcement of three **States joining the Intercountry Adoption Convention** in December 2013. The Hague Conference was cited in **7157 news articles**, both in print and online, mostly by **North American, Australian, Canadian and Indian** media outlets.

La Conférence sur le web En 2013, le site web de la Conférence de La Haye www.hcch.net a attiré **1 506 597 visiteurs uniques**, dont **19 %** aux **États-Unis d'Amérique**, **7 %** en **France**, **6 %** en **Espagne** et **5,5 %** aux **Pays-Bas**. Par ailleurs, **45 %** de ces visiteurs parlent **anglais**, **7 %** parlent **espagnol** et **4,7 %** parlent **français**. La page **Facebook** de la Conférence a recensé **1 825 visiteurs uniques** et **553 personnes** ou entités **aiment la page** et suivent ses publications, dont **55 % de femmes** et **44 % d'hommes**. La plupart de ces abonnés viennent des États-Unis d'Amérique (**64**), mais les Pays-Bas (**52**), l'Argentine (**28**), le Brésil (**28**) et le Mexique (**27**) sont eux aussi largement représentés. La page **LinkedIn** de la Conférence compte entre **20 et 38 visiteurs uniques** par mois ; en moyenne, elle est **consultée 42 fois** par mois. **535 personnes suivent** la Conférence ; **46,1 %** sont des **juristes**, **10,3 %** travaillent dans **l'enseignement**. Sur **Twitter**, les **129 tweets** de la Conférence en 2013 ont été lus par **201 abonnés**, dont **112 suivent la Conférence depuis cette année**. Sur **Facebook**, la **publication la plus populaire** a été l'annonce des trois **nouveaux États contractants à la Convention Adoption internationale** en décembre 2013. La Conférence de La Haye a été citée dans **7 157 articles**, papier ou en ligne, publiés pour la plupart par des médias **nord-américains, australiens, canadiens et indiens**.

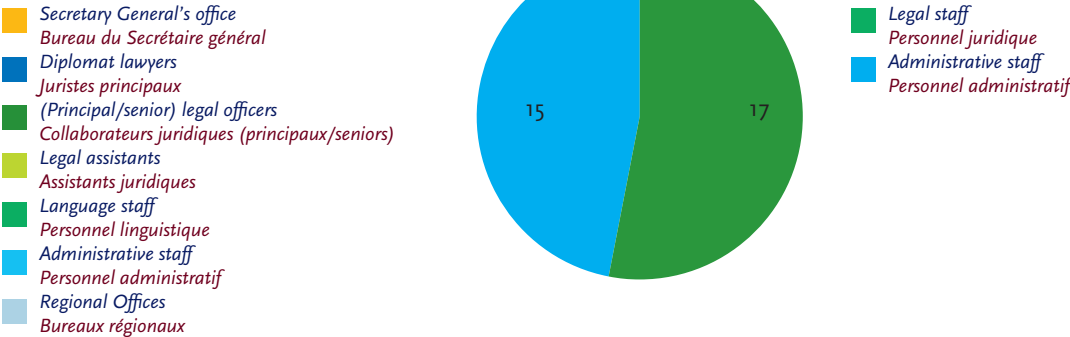
Staff, secondments and interns

The Hague Conference received 16 Interns from Australia, China, Cyprus, France, Germany, Japan, the Netherlands, Mongolia, New Zealand, Serbia, Spain, the United States of America and Zimbabwe in 2013.

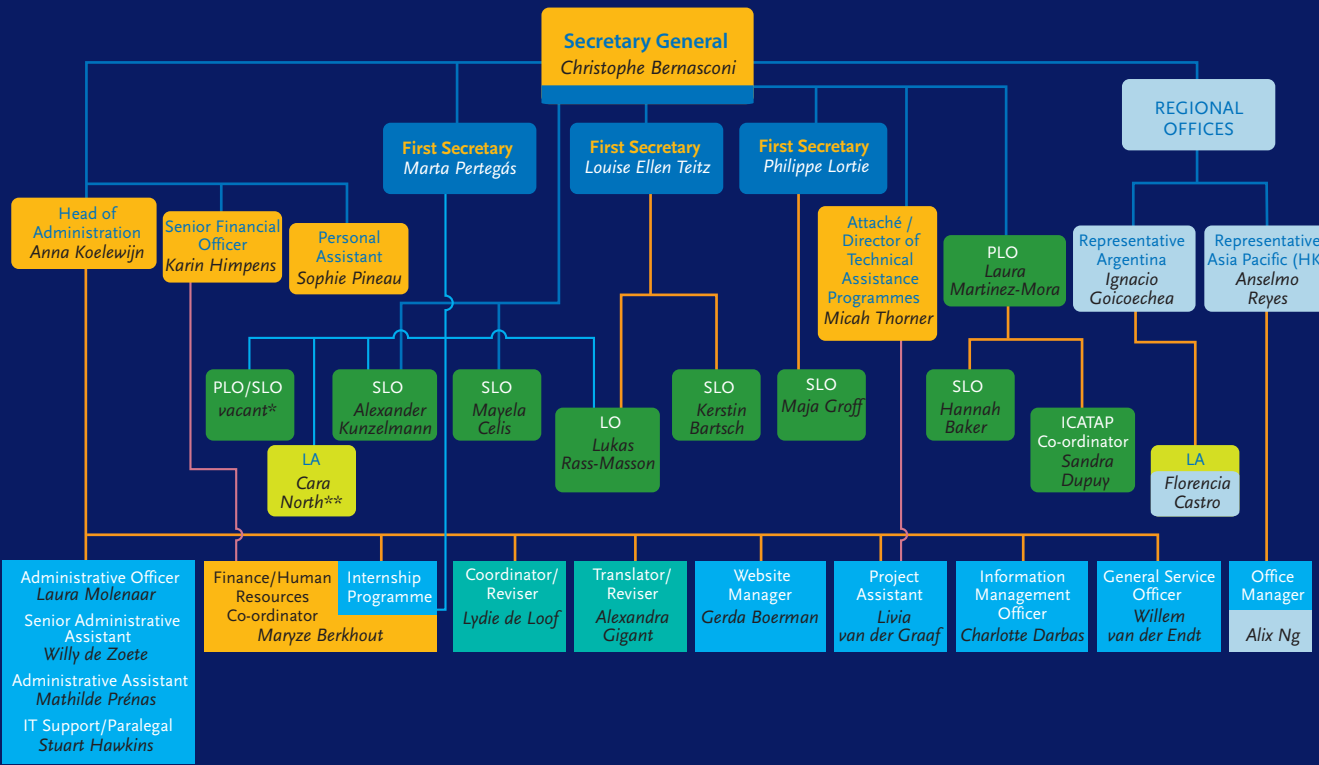
Membres du personnel, détachements et stages

En 2013, la Conférence de La Haye a accueilli 16 stagiaires venus d'Allemagne, d'Australie, de Chine, de Chypre, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Japon, de Mongolie, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de Serbie et du Zimbabwe.

The Hague Conference staff
Membres du personnel de la Conférence de La Haye



Organisational Chart of the Permanent Bureau

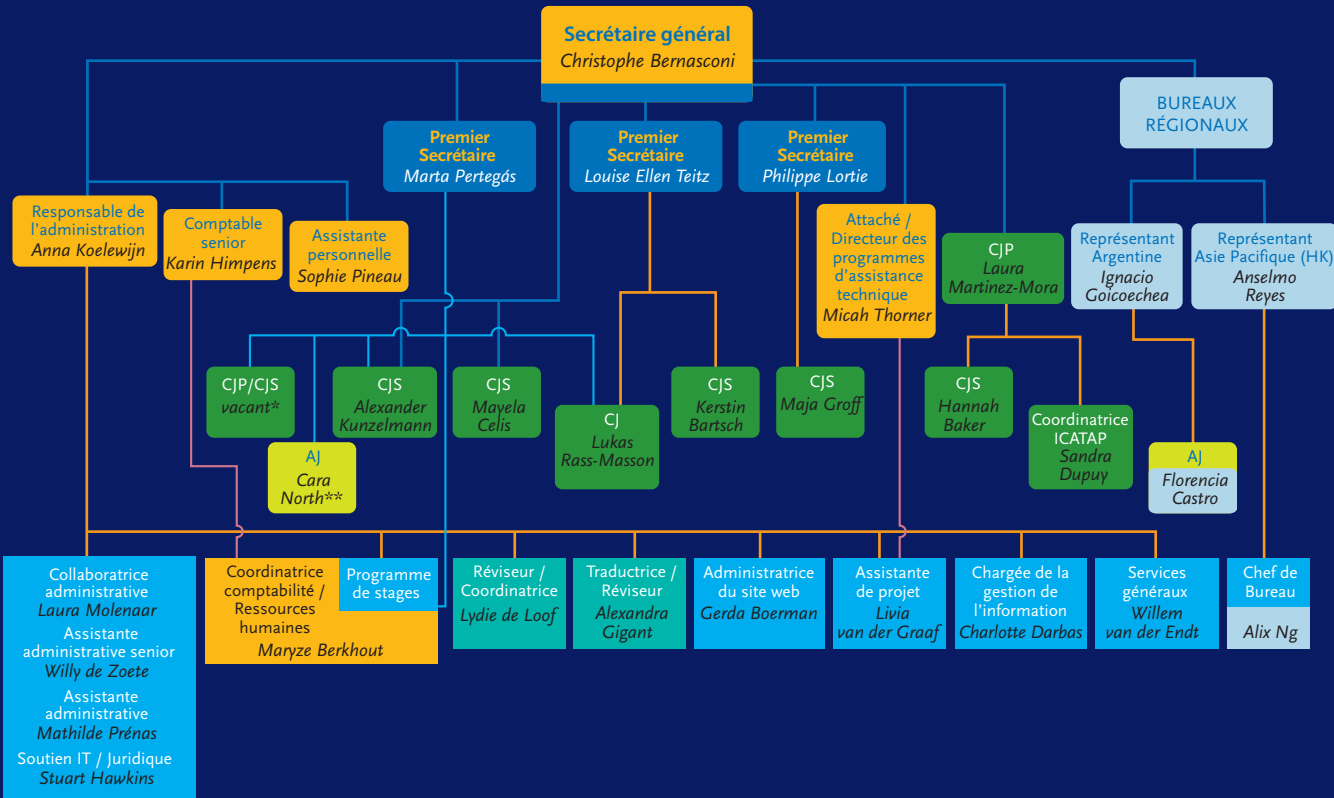


PLO: Principal Legal Officer
SLO: Senior Legal Officer
LO: Legal Officer
LA: Legal Assistant

Staff resources:
Total FTEs: 31.9 (27.9 Regular Budget / 4 Supplementary Budget*)
Interns and Experts on Secondment are not reflected in this chart
December 2013

* This vacant position will be filled by Thomas John in January 2014
** Cara North will assume the role of legal officer as of January 2014

Organigramme du Bureau Permanent

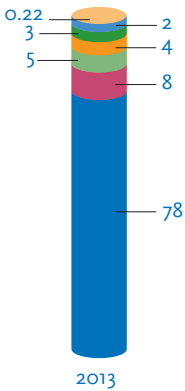


CJP : Collaborateur juridique principal
CJS : Collaborateur juridique senior
CJ : Collaborateur juridique
AJ : Assistante juridique

Ressources humaines :
Total ETP: 31,9 (27,9 Budget régulier / 4 Budget supplémentaire*)
Les stagiaires et experts en détachement ne figurent pas dans cet organigramme
Décembre 2013

* Ce poste sera pourvu en janvier 2014 par Thomas John
** À compter de janvier 2014, Cara North deviendra Collaboratrice juridique

Allocation of Budget: Regular Budget 2013
Répartition du Budget régulier 2013



Financial overviews

Donors to the Supplementary Budget

DONORS TO THE SUPPLEMENTARY BUDGET

Australia
Germany
Italy
The Netherlands
Switzerland

DONORS TO THE ASIA PACIFIC
REGIONAL OFFICE
China, People's Republic of
Hong Kong Special Administrative Region, People's Republic of China
Hong Kong Association of Notaries
Lipman Karas
Macao Special Administrative Region, People's Republic of China

ISUPPORT PARTNERS
CCBE
Finland
France
Germany
Landelijk Bureau Inning Onderhoudsbijdragen,
The Netherlands
Latvia
Norway
Romania
Switzerland
International Union of Judicial Officers (UIHJ)

SECONDMENTS AND IN-KIND CONTRIBUTIONS
Argentina
Australia
Canada
China, People's Republic of, Macao Special Administrative Region
Spain

Données financières

Donateurs au Budget supplémentaire

DONATEURS AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

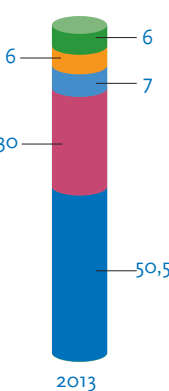
Australie
Allemagne
Italie
Pays-Bas
Suisse

DONATEURS AU BUREAU RÉGIONAL
ASIE PACIFIQUE
Chine, République populaire de
Hong Kong, Région administrative spéciale, République populaire de Chine
Chambre des notaires de Hong Kong
Lipman Karas
Macao, Région administrative spéciale, République populaire de Chine

PARTENAIRES ISUPPORT
CCBE
Finlande
France
Allemagne
Landelijk Bureau Inning Onderhoudsbijdragen,
Pays-Bas
Lettonie
Norvège
Roumanie
Suisse
Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)

DÉTACHEMENTS ET CONTRIBUTIONS EN NATURE
Argentine
Australie
Canada
Chine, République populaire de, Région administrative spéciale de Macao
Espagne

Allocation of Budget: Supplementary Budget 2013
Répartition du Budget supplémentaire 2013



SECONDMENTS AND IN-KIND CONTRIBUTIONS
(CONTINUED)
Colombia
European Union
France
Germany
Ireland
Mexico
The Netherlands
Philippines
United Kingdom
United States of America
Uruguay
Venezuela

CONTRIBUTIONS FROM OTHER SOURCES
American Academy of Adoption Attorneys (AAAA)
American Academy of Assisted Reproductive Technology Attorneys (AAARTA)
The Centre for Mediation in Russia
Commonwealth Secretariat
National Committee of Adoptees
EuroMed
Heidelberg Center for Latin America
Houthoff Buruma
ISS International Branch in Geneva
ISS Germany
Japanese Society of International Law
Kyushu University
Mexican Association on Private International and Comparative Law (AMEDIP)
Nordic Adoption Council
UNICEF
Uppsala University
Wuhan University
European Commission
European Parliament

DÉTACHEMENTS ET CONTRIBUTIONS EN NATURE
(SUITE)
Colombie
Union européenne
France
Allemagne
Irlande
Mexique
Pays-Bas
Philippines
Royaume-Uni
États-Unis
Uruguay
Venezuela

CONTRIBUTIONS PROVENANT D'AUTRES SOURCES
American Academy of Adoption Attorneys (AAAA)
American Academy of Assisted Reproductive Technology Attorneys (AAARTA)
The Centre for Mediation in Russia
Secretariat du Commonwealth
Conseil National des Adoptés
EuroMed
Heidelberg Center for Latin America
Houthoff Buruma
Branche internationale du SSI à Genève
SSI Allemagne
Japanese Society of International Law
Université de Kyushu
Mexican Association on Private International and Comparative Law (AMEDIP)
Nordic Adoption Council
Unicef
Université d'Uppsala
Université de Wuhan
Commission européenne
Parlement européen

Calendar of main events

Calendrier des événements majeurs

52

JANUARY JANVIER
1 Happy New Year! / Bonne année !
MARCH MARS
12 Pensions / Building Working Group meeting (The Hague) Réunion du Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble (La Haye)
27-28 Workshop on 1993 Intercountry Adoption Convention (China) Atelier sur la Convention Adoption internationale de 1993 (Chine)
MAY MAI
29-30 Meeting organised by Government of Colombia with Central Authorities from receiving States (Colombia) Réunion organisée par le Gouvernement de la Colombie avec des Autorités centrales d'États d'accueil (Colombie)

FEBRUARY FÉVRIER
18-23 Experts and Working Group meetings on the Judgments Project (The Hague) Réunions des Groupes de travail et d'experts relatifs au projet sur les Jugements (La Haye)
26-28 HCCH/IRZ Regional Seminar (Georgia) Séminaire régional HCCH/IRZ (Géorgie)
APRIL AVRIL
4 Technical Assistance Working Group meeting (The Hague) Réunion du Groupe de travail sur l'assistance technique (La Haye)
8 120th Anniversary of The Hague Conference (The Hague) 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye (La Haye)
9-11 Council on General Affairs and Policy (The Hague) Conseil sur les affaires générales et la politique (La Haye)
11-12 Meeting of the Working Party on Mediation (The Hague) Réunion du Groupe de travail sur la médiation (La Haye)
JUNE JUIN
6-7 2nd National Symposium on the Apostille and Legalisation of documents (Mexico) 2e Symposium national sur l'Apostille et la légalisation de documents (Mexique)
10-15 Technical Assistance on adoption to Madagascar Assistance technique en matière d'adoption à Madagascar
6-8 Working Group meeting on Article 13(1) b) of the 1980 Child Abduction Convention (The Hague) Réunion du Groupe de travail sur l'article 13(1) b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 (La Haye)
24-28 Workshop on Apostille (Indonesia) Atelier sur l'Apostille (Indonésie)
24-26 Working Group meeting on the Draft Hague Principles (The Hague) Réunion du Groupe de travail sur le projet de Principes de La Haye (La Haye)

JULY JUILLET
5 Council of Diplomatic Representatives (The Hague) Conseil des Représentants diplomatiques (La Haye)
17-19 Meeting of the International Hague Network of Judges (United Kingdom) Réunion du Réseau international de juges de La Haye (Royaume-Uni)
SEPTEMBER SEPTEMBRE
23-24 Conference on International Litigation in the Asia Pacific Region (China) Conférence sur le contentieux international dans la région Asie Pacifique (Chine)
September-ongoing Technical Assistance on adoption to Haiti Septembre-aujourd'hui Assistance technique en matière d'adoption en Haiti
NOVEMBER NOVEMBRE
18-20 Global Forum on Law, Justice and Development (World Bank Meeting) Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (Réunion de la Banque Mondiale)
30 11 - 7 12 Peace and Justice Mission to Malaysia and Indonesia Mission Justice et Paix en Malaisie et Indonésie

AUGUST AOÛT
23 Government of Argentina signs the Host Country Agreement formalising arrangements regarding the Hague Conference's Regional Office for Latin America in Buenos Aires Le Gouvernement de l'Argentine signe l'Accord de siège relatif au Bureau régional Amérique latine de la Conférence de La Haye à Buenos Aires
OCTOBER OCTOBRE
17-18 8th International Forum on the e-APP (Uruguay) 8^e Forum international sur l'e-APP (Uruguay)
28 Working Party meeting on Mediation (The Hague) Réunion du Groupe de travail sur la médiation (La Haye)
28-30 HCCH/IRZ Regional Seminar (Tunisia) Séminaire régional HCCH/IRZ (Tunisie)
DECEMBER DÉCEMBRE
2-8 Training Seminar on 1993 Intercountry Adoption Convention (Cambodia) Séminaire de formation sur la Convention Adoption internationale de 1993 (Cambodge)
4-6 Seminar on Child Protection (Chile) Séminaire sur la protection des enfants (Chili)
9 Workshop on Apostille Convention (Viet Nam) Atelier sur la Convention Apostille (Viet Nam)
12-14 Experts' Group meeting on Cross-Border Recognition and Enforcement of Agreements (The Hague) Réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords (La Haye)
18 Pensions / Building Working Group meeting (The Hague) Réunion du Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble (La Haye)

53

**Hague Conference on Private International Law
Permanent Bureau**

6, Scheveningseweg
2517 KT The Hague
The Netherlands
Telephone: +31 70 363 3303
Fax: +31 70 360 4867
e-mail: secretariat@hcch.net
website: www.hcch.net

Authors: Micah Thorner, Sophie Pineau, Livia van der Graaf
Graphic designer: Bertine Colsen

Photos

- p. 5 Secretary General / John Thuring
- p. 9 Former Secretary General and new Secretary General / John Thuring
- p. 11 Celebration of the Hague Conference's 120th anniversary (3x) / John Thuring
- p. 25 Meeting of the Working Party on Mediation / courtesy of Cumberland Lodge
- p. 25 Children's home "Haitian Child, my brother" / Phéline Louis
- p. 25 Cambodian child / Laura Martínez-Mora
- p. 31 IRZ - HCCH Regional Seminar / Permanent Bureau of the Hague Conference
- p. 31 8th International Forum on the e-APP / Irene Sinigaglia
- p. 31 Court of Justice of Sao Paulo, Brazil / courtesy of the Court of Justice of Sao Paulo
- p. 45 Latin American meeting on the International Protection of Children, Chile / courtesy of the University of Heidelberg
- p. 45 Conference on International Litigation, Wuhan, People's Republic of China / Li Fangqian
- p. 45 Workshop on Intercountry Adoption, Macao SAR, People's Republic of China / courtesy of the Law Reform and International Law Bureau, Government of the Macao SAR, People's Republic of China

Copyright © 2014 Hague Conference on Private International Law
All rights reserved

ISBN 978-94-90265-17-5 / 978-94-90265-18-2

ACKNOWLEDGMENTS

The Permanent Bureau of the Hague Conference on Private International Law wishes to thank Ms Micah Thorner (Attaché / Director of Technical Assistance Programmes), Ms Sophie Pineau (Personal Assistant to the Secretary General), Ms Livia van der Graaf (Project Assistant), Ms Lydie de Loof (Reviser / Co-ordinator), Ms Alexandra Gigant (Translator / Reviser), Mrs Laura Molenaar (Administrative Officer) and Ms Rosa Huizinga (intern) for their contributions to this Annual Report.

**Conférence de La Haye de droit international privé
Bureau Permanent**

6, Scheveningseweg
2517 KT La Haye
Pays-Bas
téléphone : +31 70 363 3303
fax : +31 70 360 4867
courriel : secretariat@hcch.net
site web : www.hcch.net

Rédaction : Micah Thorner, Sophie Pineau, Livia van der Graaf
Graphiste : Bertine Colsen

Photos

- p. 5 Secrétaire général / John Thuring
- p. 9 Ancien Secrétaire général et nouveau Secrétaire général / John Thuring
- p. 11 Célébration du 120e anniversaire de la Conférence de La Haye (3x) / John Thuring
- p. 25 Réunion du Groupe de travail sur la médiation / avec l'aimable autorisation de Cumberland Lodge
- p. 25 Maison d'enfants « Enfant haïtien, mon frère » / Phéline Louis
- p. 25 Enfant cambodgien / Laura Martínez-Mora
- p. 31 Séminaire régional IRZ - HCCH / Bureau Permanent de la Conférence de La Haye
- p. 31 8e Forum international sur l'e-APP / Irene Sinigaglia
- p. 31 Cour de Justice de Sao Paulo, Brésil / avec l'aimable autorisation de la Cour de Justice de Sao Paulo
- p. 45 Rencontre latino-américaine sur la protection internationale des enfants / avec l'aimable autorisation de l'Université de Heidelberg
- p. 45 Conférence sur le contentieux international, Wuhan, République populaire de Chine / Li Fangqian
- p. 45 Atelier sur l'adoption internationale, RAS de Macao, République populaire de Chine / avec l'aimable autorisation de Law Reform and International Law Bureau, Gouvernement de la RAS de Macao, République populaire de Chine

Copyright © 2014 Conférence de La Haye de droit international privé
Tous droits réservés

ISBN 978-94-90265-17-5 / 978-94-90265-18-2

REMERCIEMENTS

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé souhaite remercier Mme Micah Thorner (Attachée / Directeur des Programmes d'assistance technique), Mme Sophie Pineau (Assistante personnelle du Secrétaire général), Mme Livia van der Graaf (Assistante de projet), Mme Lydie De Loof (Réviseur / Coordinatrice), Mme Alexandra Gigant (Traductrice / Réviseur), Mme Laura Molenaar (Collaboratrice administrative) et Mme Rosa Huizinga (stagiaire) pour leur contribution au présent Rapport annuel.

Conferencia de La Haya de Derecho Internacional Privado

Persidangan Hague tentang Undang-Undang Antarabangsa Persendirian

Conferenza dell'Aja di diritto internazionale privato

Хашка конференција за међународно приватно право

Διάσκεψη της Χάγης για το Ιδιωτικό Διεθνές Δίκαιο

Гаазька конференція з міжнародного приватного права

Хашка Конференција за Међународно Приватно Право

Haagi Rahvusvahelise Eraõiguse Konverents

Haagin kansainvälisen yksityisoikeuden konferenssi

Haagkonferensen för internationell privaträtt

Konferenca e Hages per te drejten nderkombetare private

Comhdháil na Háige um dhlí priobháideach idirnáisiúnta

Konferenza ta' The Hague dwar il-Ligi Internazzjonali Privata

Haagkonferansen for internasjonalt privatrett

Konferencja Haska Prawa Prywatnego Międzynarodowego

Conferência da Haia de Direito Internacional Privado

Conferinta de la Haga de Drept International Privat

Conferenza da Den Haag dal dretg privat internaziunal

Haagska konferencia medzinárodného práva súkromého

海牙国际私法会议

국제자법에 관한 헤이그회의

ヘーグ国際私法会議

Hagos tarptautinė privatinės teisės konferencija

Haška konferencija o međunarodno privatnom pravu

Haška konferenca za mednarodno zasebno pravo

Haška konferencija za međunarodno privatno pravo

Haag-ráðstefnan um alþjóðlegan einkmálarétt

Хашка Конференция по Международно Частно Право

Гагская Канференция міжнароднага прыватнага права

Гагская конференция по международному частному праву

Haager Konferenz für Internationales Privatrecht

Haagse Conferentie voor Internationaal Privaatrecht

Haagská konference mezinárodního práva soukromého

Haager-konferencen for international privatret

مؤتمر لاهاي للقانون الدولي الخاص

ישיבת הגאגה למשפט בינלאומי פרטי

Hágai Nemzetközi Magánjogi Konferencia

Lahey Uluslararası Özel Hukuk Konferansı

Hāgas Starptautisko privāttiesību konference

საერთაშორისო კერძო სამართლის ჰააგის კონფერენცია

පොද්ගලික ජාත්‍යන්තර නීතිය පිළිබඳ හේග් සම්මන්ත්‍රණය

தனிப்பட்ட சர்வதேசச் சட்டம் மீதான ஹேய்க் மாநாடு